

ÉCONOMIE

DOLLAR	OR	NASDAQ	TORONTO	NEW YORK	PÉTROLE
81,65 \$US +0,70	60,92 \$EURO +0,08	440,80 \$US +4,90	2162,55 +2,71	9106,16 +19,80	10691,45 +15,00
					44,20 \$US +2,37



◀ TEXTILE : PERDRE SA CHEMISE C 3

SPRINT ET NEXTEL : UNE FUSION DE 35 MILLIARDS\$ C 5 ▶



PRODUCTION PORCINE

Levée partielle du moratoire

Les producteurs de 567 municipalités continuent d'être étroitement encadrés

ANNE-LOUISE CHAMPAGNE
AChampagne@lesoleil.com

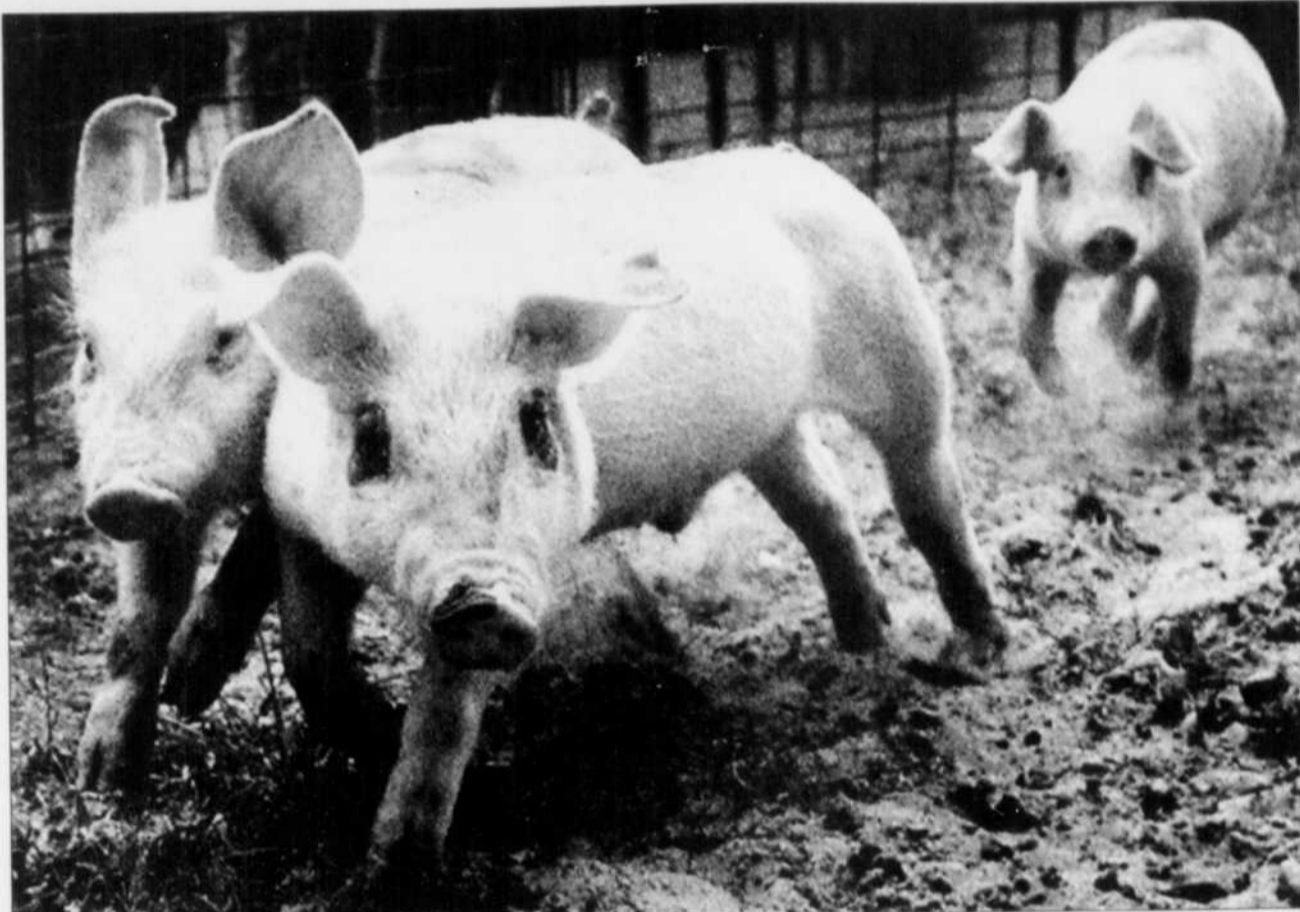
■ Le moratoire sur la production porcine, qui arrivait à échéance hier, n'a finalement été que partiellement levé. Les producteurs de 567 municipalités continuent d'être étroitement encadrés.

Dans 228 villes, dont plusieurs sont situées en Chaudière-Appalaches, la construction de nouvelles fermes porcines est interdite pour encore une année. Ailleurs, les nouvelles installations seront autorisées à la condition que le lisier subisse un traitement complet.

Les agrandissements d'installations existantes seront permis si les déjections sont traitées, ou sinon, si elles sont épanchées sur les terres du producteur seulement.

Par ailleurs, le règlement limite le déboisement en interdisant la culture des végétaux en dehors des zones déjà cultivées. Il y a un lien direct entre les superficies boisées et la quantité de phosphore qui se retrouve dans la rivière, a expliqué Pierre Baril, sous-ministre adjoint au ministère de l'Environnement. Cette mesure — permanente — se veut un filet de sécurité de plus.

Le moratoire n'a été que partiellement levé parce que les conditions



À l'avenir, ce sont les municipalités qui examineront les projets de porcherie.

n'ont été que partiellement satisfaites, a par ailleurs expliqué M. Baril.

Les orientations du gouvernement en

aménagement ne sont pas encore adoptées (elle devraient l'être sous peu). Par ailleurs, le quart des pro-

ducteurs n'ont toujours pas fourni le bilan de phosphore de leurs terres, alors qu'il y sont obligés depuis plusieurs mois.

AFFAIRES MUNICIPALES

Parallèlement, le ministère des Affaires municipales met la dernière main à ses orientations en matière d'aménagement. À l'avenir, ce sont les municipalités qui examineront les projets porcins, et la population sera informée et consultée lors de « mini-BAPE ». La partie municipale n'aura pas le loisir de refuser un projet; par contre, elle pourra proposer des mesures de mitigation.

Selon les informations obtenues par le SOLEIL, les municipalités auront plusieurs moyens de délimiter la production porcine sur leur territoire.

Ainsi, les paramètres pour établir les distances séparatrices pourraient être modulés en fonction des particularités régionales. Une MRC pourrait ajouter, par exemple, une rivière à saumon, ou encore un site d'observation de la faune à la liste « d'immeubles protégés ».

Autre exemple, elles pourraient recourir au contingentement des élevages porcins pour préserver la vocation touristique d'un secteur.

Déjà, dans nos pages hier, la Fédération des producteurs de porcs déplorait les embûches à venir pour ses

Voir MORATOIRE en C 2 ▶

Feu vert au lancement des Fonds d'intervention économique régionaux

MICHEL CORBEIL
MCorbeil@lesoleil.com

■ Neuf mois après avoir annoncé leur création, Québec donne le feu vert au lancement des Fonds d'intervention économique régionaux — les FIER —. La petite ville de Huntington, entre autres exemples, pourra recourir à ce nouveau type de joueur en capital de risques pour tenter de se remettre de la fermeture de ses usines de textile.

Le ministre du Développement économique et régional a profité d'une conférence de presse, en fin de journée, pour révéler que l'État accorde aux FIER une enveloppe budgétaire de 210 millions\$. Le Mouvement Desjardins, le Fonds de solidarité de la FTQ et le Fonds de la CSN ajouteront à la mise gouvernementale 90 millions\$, a précisé Michel Audet.



Michel Audet

Pour la plupart des volets du nouveau programme, les promoteurs dans les différentes régions devront investir 1\$ de leur poche pour avoir droit à 2\$ des nouveaux Fonds d'intervention. Par un « effet de levier », ce sont ainsi 520 millions\$ en capital de risques, privés et publics, qui deviennent disponibles, selon le ministre.

Voir FONDS en C 2 ▶

Les producteurs laitiers québécois ne désarment pas

Ils entendent bien toucher les 2¢ le litre qui manquent à la décision de la Commission canadienne du lait

RÉJEAN LACOMBE
RLacombe@lesoleil.com

■ Les producteurs laitiers québécois ne désarment pas. Ils entendent bien toucher les 2¢ le litre qui manquent à la décision de la Commission canadienne du lait (CCL). Vendredi dernier, la CCL annonçait une hausse de 5¢ le litre, alors que les producteurs réclamaient une augmentation de 7¢ afin de couvrir leurs frais de production.

Réunis à huis clos en assemblée générale extraordinaire, hier à Saint-Hyacinthe, les quelque 175 producteurs et productrices ont mis au point une stratégie qui, espèrent-ils, leur permettra de mettre le grappin sur les 2¢ manquants représentant un montant de 120 millions\$.

Du même coup, ils ont accueilli en grande pompe les 12 producteurs et les deux productrices qui le 8 décembre, depuis Québec, avaient décidé de mettre le cap en tracteur sur Ottawa pour recevoir la décision de la Commission et rencontrer par le fait même les commissaires.



Les producteurs laitiers, qui avaient mis le cap sur Ottawa le 8 décembre, ont reçu un accueil chaleureux, hier, à Saint-Hyacinthe.

Toutefois, la décision de la CCL publiée cinq jours plus tôt a déjoué leur plan. Ils ont donc décidé de rebrousser chemin et de se rendre plutôt à la réunion de la Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ) à Saint-Hyacinthe.

« Même si le convoi pour un lait équitable a dû mettre un terme à son péri-

ple vers Ottawa, de déclarer le président de la Fédération, M. Marcel Groleau, notre lutte pour un juste prix se poursuivra. »

Il en profite pour semoncer la CCL, « qui, dit-il, a manqué de courage et de respect » envers les 14 producteurs qui

Voir LAITIERS en C 2 ▶

Acquisition.biz

Pour acheter ou vendre une entreprise:
www.acquisition.biz



Ceci n'est pas un cliché de la retraite

C'est un parcours agréable pour qui sait mettre à profit ses droits REER inutilisés.

Vous n'avez pas toujours cotisé au maximum à votre REER ?

PROFITEZ DE VOS DROITS REER INUTILISÉS, C'EST PAYANT !

Rencontrez votre conseiller pour connaître les différents avantages.

1 800 CAISSES
www.desjardins.com

Desjardins

Conjuguer avoirs et êtres

Gaspésia: 12 millions \$ de plus pour la machine à papier

PIERRE PELCHAT
ppelchat@lesoleil.com

■ Papiers Gaspésia avait sous-estimé d'au moins 12 millions \$ les coûts d'acquisition de la nouvelle machine à papier à l'usine de Chandler auprès de la firme finlandaise Metso. Au lieu de 133 millions \$, le coût final de cette partie de l'investissement de 500 millions \$ a été majoré à 145 millions \$ en cours de route.

Un des ingénieurs de Metso, Michel Mansour, qui a témoigné, hier, devant la Commission Lesage sur les dépassements de coûts a de plus indiqué qu'une bonne partie de ce 12 millions \$ de dépenses supplémentaires aurait dû être prévue par son client dans le budget initial du projet de conversion de l'usine de Chandler.

Par ailleurs, on a appris que le chantier n'avait pas été préparé pour recevoir adéquatement le matériel de Metso qui avait été amené d'Europe par bateau dans 200 conteneurs

en passant par les ports de Halifax et de Chandler.

En réponse aux questions du procureur du Fonds de solidarité, M. Mansour a expliqué que seulement cinq à sept conteneurs de pièces et de matériel pour la machine à papier étaient déchargés par semaine à l'usine de Chandler alors qu'il aurait fallu accueillir cinq conteneurs par jour.

La lenteur du processus de livraison a occasionné des coûts supplémentaires puisque plusieurs conteneurs sont restés de deux à quatre semaines, et

parfois davantage, sur les quais du port de Halifax dans l'attente de leur transport à Chandler. Ces dépenses non prévues ont été reflétées par Metso à Papiers Gaspésia.

D'autre part, M. Mansour a avancé qu'il manquait de superviseurs sur le chantier et les responsables du projet lui paraissaient être surchargés de travail à l'occasion. « Il n'y avait pas suffisamment de monde pour accomplir le travail autour de la machine à papier. Il était dur de joindre des superviseurs. C'était compliqué », a-t-il dit.

Le directeur des ventes pour Metso à Montréal, Robert Baril, a indiqué que le projet de Chandler visait à déloger des compétiteurs avec la production d'un papier glacé de haute qualité dans un marché qui paraissait cependant saturé.

« Avec le nouveau procédé, on pouvait produire un papier de meilleure qualité différent de celui de nos com-

pétiteurs. Ainsi, au lieu d'avoir un marché rempli, on était tout seul à offrir le nouveau papier », a-t-il expliqué.

Par ailleurs, un représentant de la firme AMEC qui avait été embauchée pour vérifier l'état d'avancement des travaux pour le compte des prêteurs a signalé, près d'un an avant la fermeture du chantier en janvier dernier, que les responsables du projet n'avaient pas tous les outils de gestion pour bien évaluer l'évolution des coûts et le respect ou non de l'échéancier du projet. M. Adrian Niderost a également relevé l'absence d'un plan détaillé d'ingénierie au printemps 2003.

De son côté, un autre ingénieur d'AMEC, Jim Garner, a indiqué, devant la Commission, que le coût de construction de 376 millions \$ établi par Papiers Gaspésia en 2002 lui paraissait optimiste à l'époque. Pour sa part, il anticipait un coût plus près de 410 millions \$.

MORATOIRE

Suite de la C 1

membres. La FPPQ croit que le pouvoir accru des municipalités n'est pas de nature à améliorer la cohabitation entre les producteurs et leurs voisins.

Le président de la Fédération québécoise des municipalités, Michel Belzil, réfute la vision des producteurs. Il craint beaucoup plus le fait que les décisions municipales seront soumises à l'imprimatur de Québec.

Les réactions sur ces changements vont du meilleur au pire. Le président de l'Union paysanne, Maxime Laplante, est totalement déçu de la façon dont les choses se présentent. La question de la production porcine « n'est pas juste un problème d'environnement. C'est beaucoup plus vaste. » Selon lui, c'est tout le modèle agricole qui doit être remis en question, notamment son système de subvention qui favorise systématiquement les gros producteurs. Ce qui n'a pas été fait.

M. Laplante s'interroge aussi sur ce qu'il advient des régions rouvertes à la production. « À Chalais, il y a un projet de porcherie de 125 000 porcs. Déjà, le feu est aux poudres dans la population. On fait quoi avec ça ? »

Pour sa part, Roch Bibeau, responsable du dossier de l'agriculture pour l'Union québécoise de la conservation de la nature, croit que les ministères de l'Environnement et des Affaires ont manifesté « une bonne compréhension de la problématique dans son ensemble ». Le moratoire partiel donne une année aux joueurs pour s'entendre et en arriver à une cohabitation harmonieuse. « En autant que l'UPA ne voit pas ça comme une défaite majeure, précisez-t-il. Ou bien ils tirent dans le tas, ou bien ils en tirent profit. »

LAITIERS

Suite de la C 1

roulaient en direction d'Ottawa. « Je demande aux commissaires, insiste-t-il, de rencontrer au cours des prochaines semaines, les 14 producteurs qui ont eu le courage de prendre la route en tracteur pour aller recevoir leur décision. »

Il prévient tout le monde que les producteurs laitiers vont poursuivre leur lutte pour combler l'écart qui subsiste entre les coûts de production et le prix qu'ils reçoivent pour leur lait.

Dans cette quête des 2 c manquant, M. Groleau précise qu'il est possible pour les producteurs de l'obtenir sans pour autant que les consommateurs en paient le prix. « Les intermédiaires, explique-t-il, ont la capacité d'absorber la hausse sans la refléter aux consommateurs. Il nous manque 2 c et nous irons les chercher. »

La FPLQ n'entend pas également accepter que la hausse de 5 c accordée par la CCL aille ailleurs et ne profite pas aux producteurs. « L'an passé, raconte-t-il, seule une fraction de l'augmentation décrétée par la Commission s'est véritablement concrétisée en hausse de revenu pour les producteurs. »

Il attribue cette situation « au laxisme du gouvernement fédéral » qui ne contrôle pas les importations d'ingrédients laitiers. « Cela, dit-il, entraîne des pertes de dizaines de millions de dollars pour les producteurs chaque année. »

Il accuse le gouvernement de laisser les transformateurs laitiers importer, à prix de dumping, des substances laitières modifiées, principalement sous forme de concentrés de protéines laitères. « Ceux-ci, rajoute M. Groleau, prennent la place des protéines laitères d'ici dans la fabrication de différents produits laitiers. Cela crée un surplus de poudre de lait écrémé que les producteurs doivent écouler à leurs frais, à des prix ridiculement bas, ce qui réduit le prix moyen qu'ils reçoivent pour leur lait. »

Avec ce manège, le président de la FPLQ soutient que quelqu'un réalise des profits sur le dos des consommateurs et des producteurs. Il invite donc les consommateurs à lire les étiquettes et à choisir les produits laitiers dont les principaux ingrédients sont du lait ou de la crème.

WestJet poursuit Air Canada pour 30 M\$

■ TORONTO (PC) — Le transporteur WestJet a intenté hier une poursuite de 30 millions \$ contre son concurrent Air Canada et trois hauts dirigeants, dont le pdg Robert Milton, qu'il accuse d'abuser du système judiciaire dans une affaire d'espionnage industriel.

WestJet réplique ainsi à une précédente poursuite de 220 millions \$ intentée plus tôt cette année par Air Canada, qui allègue que son concurrent de Calgary a eu accès, dans un site Internet interne, à des renseignements confidentiels sur ses activités.

Air Canada a même impliqué personnellement dans cette affaire le chef de la direction de WestJet, Clive Beddoe.

Dans sa poursuite intentée hier en Cour supérieure de l'Ontario, WestJet accuse Air Canada de se servir de cette affaire pour nuire aux activités du transporteur.

« La concurrence est une chose, mais le recours aux procédures légales en tant que stratégie de harcèlement dans le but d'éliminer un concurrent en est une autre », écrit WestJet dans sa requête.

« La poursuite intentée par Air Canada n'a pour seul objectif que de détruire WestJet en tant que concurrent », ajoute la société de Calgary. En plus de M. Milton, la poursuite de WestJet vise personnellement Stephen Smith, vice-président principal responsable du service à la clientèle chez Air Canada, ainsi que Calin Rovinescu, qui était vice-président directeur jusqu'à sa démission en avril.

FONDS

Suite de la C 1

M. Audet a avancé que son approche permettrait de venir en aide aux petits projets comme aux grands. La nouvelle façon de faire peut apporter une solution aux difficultés que vit Huntington.

« Cela vise particulièrement à créer des fonds d'aide pour la diversification économique dans des milieux défavorisés. La région de Huntington peut très rapidement devenir une cible à privilégier », a-t-il dit.

M. Audet a soutenu que, dans certains coins de la province, des projets sont déjà ficelés et n'attendent qu'une cérémonie inaugurale. Il a reconnu que la règle exigeant une contribution régionale complique un peu les choses pour une région comme la Gaspésie. « C'est pour cela que nous avons un volet régional » où l'injection de capitaux pourra provenir d'industriels privés, mais aussi de fondations ou même d'organismes fédéraux.

Michel Audet a mentionné que les Centres locaux de développement auront un rôle à jouer

pour la mise en place des Fonds. Mais il a insisté sur la nécessité que les investisseurs privés soient associés de près à la gestion des FIER.

Ces organismes ont vu le jour dans le dernier budget du ministre des Finances, Yves Séguin, en mars. Ils ont remplacé un autre outil pour le capital de risque qu'avait conçu le précédent gouvernement du Parti québécois.

MODALITÉS ATTENDUES

Joint en soirée, le président de la Conférence régionale des élus des Laurentides, Robert Poirier, a confirmé que les nouvelles modalités étaient attendues avec impatience, depuis un moment. Rien ne s'est fait en capital de risque pendant neuf mois pour les régions, a-t-il commenté.

M. Poirier a signalé que les détails du nouveau programme ne lui sont pas encore parvenus. Il n'a cependant pu s'empêcher de noter une certaine inquiétude à la suite des contacts que lui et ses collègues ont eus avec le gouvernement, ces dernières semaines. Si certains aspects n'ont pas été corrigés, il redoute que les investisseurs se bousculent aux portes des FIER.

Time Warner règle pour 510 millions \$US

■ NEW YORK — Le numéro un mondial des médias Time Warner va payer 510 millions \$ pour mettre fin aux poursuites engagées par la justice fédérale américaine et par la Commission des opérations de Bourse (SEC) sur les fraudes comptables de sa division AOL, a-t-il annoncé hier. Le montant de ce double règlement à l'amiable n'est pas une surprise, car Time Warner avait annoncé en novembre la constitution d'une

réserve dite « judiciaire » de 500 millions \$, dans l'optique de solder rapidement des deux enquêtes ouvertes pendant l'été 2002. Time Warner est parvenu à un accord définitif avec le ministère américain de la Justice (DoJ), moyennant le versement de 210 millions \$, dont une amende de 60 millions \$ payable au gouvernement, ainsi que 150 millions \$ versés à un fonds spécialement dédié aux règlements à l'amiable. L'accord prévoit aussi le dépôt par le DoJ d'une plainte criminelle contre AOL pour le complotement de certains employés à propos des relations commerciales avec le défunt site PurchasePro.com. AFP

Vous avez des projets...

Nous avons des solutions

Comptes d'Épargne placement : 2,40 % *

Certificats de placement garanti *

1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
2,75 %	3,00 %	3,40 %	3,75 %	4,00 %

Québec 5600, boulevard des Galeries, bureau 600
Édifice Essor (face aux Galeries de la Capitale)

Martin Brassard : 418 263 3204
Lise Labonté : 418 263 3208

1 877 773 8825

Montréal 1100, rue University, 6^e étage

Johanne Tranquille : 514 878 4165
1 800 361 1420



ASSURANCES • PLACEMENTS • CONSEILS INC.
Cabinets en assurance de dommages et de services financiers

Fournisseur autorisé de solutions financières et d'assurance | ING

* En date du 15 décembre 2004. Les taux sont sujets à changement sans préavis. Ces produits sont offerts par la Banque ING du Canada.

Le loyer de l'argent

16-12-2004 Institutions	Comptes d'épargne		Dépôts à court terme (rachetables à échéance)				Certificats de placement garanti (int. semestriel)			
	Sans chèques	Intérêt quotidien	30-59 jours	60-89 jours	90-119 jours	120-179 jours	Dépôt min.	1 an	3 ans	5 ans
Banque HSBC Canada 15-12			0,75	0,75	0,75	0,75	1000	1,425		
Banque Laurentienne 09-12			0,75	0,75	0,75	0,75	1000	1,50	2,30	2,90
Banque de Montréal 15-12			0,75	0,75	0,75	0,75	**1000	1,50	2,30	2,90
Banque Nationale 15-12			1,00	1,00	1,00	1,00	**1000	1,50	2,30	2,90
Banque Scotia 15-12		0,10	0,65	0,75	0,75	0,75	1000	1,425	2,175	2,775
Banque Royale/Trust Royal 15-12	0,00 à 0,01	0,05 à 0,10	1,00	1,00	1,00	1,00	1000	1,50	2,30	2,90
Caisses Desjardins Qc 15-12			*1,00	*1,00	*1,00	*1,00	**1000	1,50	2,30	2,90
Clarica 15-12			++1,00	1,00	1,00	1,00	1000	1,65	2,35	2,90
Épargne Plac. Québec 14-12		0,25 à 1,25	1,25				(1) 100	2,00	2,75	3,45
Industrielle Alliance 10-12			1,25				1000	1,75	2,30	2,90
Promutuel Capital 15-12			+1,20	1,20	1,25	1,25	1000	1,90	2,55	3,15
SSQ groupe financier 02-12							**1000	1,85	2,70	3,35
TD Canada Trust 14-12		0,05	0,95	1,05	1,00	1,00	500	1,55	2,30	2,90

Les taux en vigueur sont ceux que nous ont fournis les institutions financières au moment de la préparation de ce tableau. Ils sont donc sujets à révision. * : non rachetables; ** : intérêt annuel; + : dépôt minimal de 5000 \$; ++ : dépôt minimal de 10 000 \$; (1) Obligations à taux fixe du Québec.

Compilation: L. VOYER

TAB. LE SOLEIL

NOMINATION

M. Yvon Charest, président et chef de la direction de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers, est heureux d'annoncer la nomination de Mme Renée Laflamme au poste de vice-présidente, Prêts hypothécaires.



Renée Laflamme

Mme Laflamme détient un baccalauréat en administration des affaires (B.A.A.) de l'Université Laval. Elle possède également les titres de comptable agréée et d'analyste financière agréée. Elle s'est jointe à l'Industrielle Alliance en 1998 et y a occupé depuis différents postes de gestion et de direction dans les services des Placements et des Prêts hypothécaires. Avant de rejoindre l'Industrielle Alliance, Mme Laflamme avait travaillé pour un cabinet d'experts-comptables présent à l'échelle nationale.

Créée en 1892, l'Industrielle Alliance est la cinquième plus importante société d'assurance de personnes au Canada. Elle emploie plus de 2 400 personnes et gère et administre un actif de plus de 25 milliards de dollars. Son titre est inscrit à la Bourse de Toronto, sous le symbole IAG. La société compte parmi les 100 plus importantes sociétés publiques au Canada.

INDUSTRIELLE ALLIANCE
ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.

www.inalco.com

POUR NOËL OFFREZ UNE MER DE PLAISIRS

Il n'y a rien de trop beau pour ceux qu'on aime. Voilà pourquoi il fait tant plaisir d'offrir Le Massif en cadeau !

Forfait cadeau à 59 \$*
Billet de ski • Aiguillage-cirage • Repas complet à la cafétéria-bistro

*Forfait pour une personne, taxes en sus. Disponible au 1 877 LE MASSIF, ou au kiosque Le Massif des Galeries de la Capitale du 11 au 24 décembre.

LE MASSIF
Montagne sur Mer
www.lemassif.com



Perdre sa chemise

François POULIOT FPouliot@lesoleil.com

« L'histoire n'a pas encore fait de bruit, mais on devrait bientôt en entendre beaucoup parler. À compter du 1^{er} janvier, un nouveau bouleversement guette l'industrie du vêtement. S.O.S Québec, les quotas chinois sont sur le point de tomber », était-il écrit en juin.

Ça y est, le bruit est commencé. N'allez pas croire en des talents de grand devin, la prophétie était depuis plusieurs mois, si ce n'est plusieurs années, annoncée. Il est peut-être surprenant que l'annonce de la fermeture des usines d'Huntingdon surviennent avant 2005, mais il est loin d'être surprenant qu'elle survienne.

Avec le 31 décembre arrivent à expiration les quotas qui limitent l'importation au Canada, aux États-Unis et en Europe de vêtements et de textiles de plusieurs pays, dont la Chine. C'est la suite d'une résolution adoptée en 2002 par les États membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Et probablement le dernier adieu à plusieurs entreprises du secteur. Huntingdon n'est qu'une ouverture de bal.

Il y a deux ans, le Canada avait accepté de laisser tomber les quotas pour une cinquantaine de pays moins bien nantis, tels que le Bangladesh et le Cambodge. La mesure aurait fait disparaître près de 15 000 emplois au pays, selon la Fédération canadienne du vêtement.

L'arrivée de la production chinoise pourrait cette fois être encore plus déstabilisante. Dans le vêtement par exemple, le pays de Mao, qui ne détient actuellement que 13% du marché américain, devrait voir rapidement sa part grimper entre 50 et 80% selon les évaluations des analystes. Tout simplement parce que les produits chinois se vendent à bon prix et que tous vont guerroyer.

« Les prix devraient tomber entre 8% et 30% au cours de 2005-2006 sur la plupart des vêtements

provenant d'Asie », prévenait cet été la maison Merrill Lynch. Le pronostic est toujours enté-ri-né par plusieurs analystes.

C'est malheureusement aussi l'écart de marge qui permettait à plusieurs compagnies de vêtements de survivre.

La situation est apparentée dans le textile, quoique, semble-t-il, dans une beaucoup moindre mesure. Le danger de ce côté serait plutôt de voir disparaître son client, le fabricant de vêtements.

Combien d'emplois sont menacés? Les chiffres varient, dépendamment des sources. L'Institut canadien des textiles évalue à 50 000 le nombre de salariés du secteur, dont près de 15 000 au Québec. L'industrie du vêtement compterait, elle, près de 100 000 travailleurs au pays, dont plus de la moitié au Québec. Pour donner un peu de perspective, le groupe canadien combiné représente de 7 à 8% des emplois du secteur manufacturier.

Personne ne veut cependant s'avancer sur le nombre de gagne-pain à risque, si ce n'est que de dire « des milliers ».

Tous ne sont pas exposés au même danger. Les fabricants de vêtements plus complexes, comme les complets, devraient, à court terme, être moins menacés, les Chinois faisant davantage dans la production de masse.

Peut-on faire quelque chose?

AIDE FINANCIÈRE

Le Canada a annoncé mardi qu'il allait tripler son aide financière et la faire passer à 600 millions \$ sur cinq ans.

Essentiellement, l'aide est constituée d'une élimination du tarif douanier sur les textiles importés qui ne sont pas réellement fabriqués au Canada. C'est aussi flou pour nous que pour

vous, et nous n'avons malheureusement pu obtenir hier les éclaircissements sur la raison d'existence d'un tel tarif s'il n'y avait pas de compétition. Retenons cependant que l'abolition représente 75% de l'aide annoncée et que celle-ci s'adresse principalement aux fabricants de vêtements. Près de 75 millions \$ seront aussi investis sur cinq ans dans le programme CANtex du ministère de l'Industrie, afin d'encourager les entreprises à moderniser leurs installations.

L'aide est bien entendu la bienvenue. Mais il est sans doute trop tard pour plusieurs. Sous-capitalisées, dans la tempête actuelle, elles auront de la difficulté à trouver l'oreille des banquiers pour injecter leur quote-part.

Elles auraient dû agir plus tôt, direz-vous. Ce n'était pas si facile. Bon nombre n'ont malheureusement pu le faire, déjà pressurisées par trois éléments:

- La hausse du dollar canadien
- La décision de 2002 de laisser tomber les quotas pour permettre aux pays les plus pauvres d'accéder à des marchés porteurs
- L'amendement en 2000 du US Trade Act. Cet amendement américain en faveur des Caraïbes allait permettre que des vêtements rentrent aux États-Unis sans droits de douanes. En autant toutefois que le matériel servant à leur confection origine des États-Unis. Du jour au lendemain, plusieurs entreprises canadiennes du textile se virent pénalisées et la compétition s'accroît dans le vêtement.

Certains trouveront étonnant que le Canada n'ait pas encore évoqué, du moins à notre connaissance, la possibilité d'imposer des droits compensatoires de sauvegarde. Les mécanismes

de l'OMC permettent l'imposition de tels droits lorsqu'une industrie est menacée de disparition (par industrie, il faut entendre groupe de produits).

C'est effectivement curieux. Que fera l'Oncle Sam?

Après tout, c'est surtout de ce côté qu'il faut regarder puisqu'il est le principal débouché pour les produits textiles et les vêtements canadiens.

Le lobby apparaît là-bas assez puissant. Il se pourrait effectivement que l'on voit imposé, quelque part en 2005, des droits de sauvegarde sur certains produits dans le but de maintenir les prix. Mais rien n'est certain. Il se trouve aussi un autre puissant lobby, celui du commerce de détail, qui aspire à voir la baisse de prix se retrouver dans sa marge bénéficiaire (du moins en partie).

Attachons notre ceinture, un autre coup s'en vient

Il faut aussi savoir que, par nature, les droits de sauvegarde sont temporaires. Au plus tard en 2008, selon ce qu'on en comprend, tout devra être ouvert, et ils ne pourront plus être invoqués.

Morale de l'histoire? Une partie de l'industrie canadienne du textile et du vêtement peut peut-être aspirer encore quelque temps à sauver sa chemise, mais, quelles que soient les actions, les jeux semblent déjà faits. Tôt ou tard, les Chinois arriveront. Et il serait étonnant qu'il y ait de la place pour tous dans des marchés de niche.

Attachons notre ceinture, un autre coup s'en vient.

REER: beaucoup de retraits prématurés

François BERGER
La Presse

■ MONTRÉAL — Plus de trois millions de travailleurs canadiens ont pigé prématurément dans leur bas de laine constitué par les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), entre 1993 et 2001, afin de pallier une crise financière liée à un problème familial ou personnel, montre une étude rendue publique hier par Statistique Canada.

Destinés à bonifier les revenus des retraités, les REER sont exonérés d'impôts et connaissent un grand succès auprès des contribuables, puisque deux sur trois y ont recours, soit près de 11,5 millions de personnes. Mais les choses se passent souvent autrement qu'on l'avait planifié: plus du tiers des cotisants ont puisé dans cette épargne protégée du fisc, au cours de la période étudiée, mettant parfois en péril leur niveau de vie au moment de la retraite.

Le niveau de vie à la retraite est mis en péril

En fait, le nombre de personnes retirant des fonds prématurément, et devant en même temps payer des impôts supplémentaires, a augmenté quatre fois plus vite que le nombre de cotisants aux REER, entre 1993 et 2001. Le phénomène est particulièrement important chez les gagnepetit, dont plus de la moitié ont dû se résoudre à gruger dans leurs REER, et chez les personnes âgées de 50 à 59 ans, qui retirent les plus grosses sommes et deviennent ainsi plus vulnérables parce qu'elles sont plus proches de la retraite.

Des cotisants retirent plus d'une fois

En 2001, dernière année couverte par l'enquête de l'agence fédérale des statistiques, l'équivalent du cinquième des cotisations annuelles aux REER, soit 4,4 milliards \$ sur 24 milliards \$, a été repris prématurément par un million de contribuables (un cotisant sur six aux régimes cette année-là).

RÉCIDIVE

La moitié des personnes qui retirent des REER avant la retraite le font plus d'une fois. Aussi, la majorité des sommes retirées ne sont jamais remises, ou remboursées, dans les REER, ce qui « peut avoir d'importantes répercussions » sur les revenus de retraite, souligne l'étude. Chez les personnes de 50 à 59 ans qui font des retraits prématurés, d'un montant de plus de 6000 \$ une fois sur trois, seulement une sur cinq réussit à renflouer son REER en le ramenant à son niveau d'avant.

Le décès du conjoint est le principal événement qui oblige un cotisant à faire un retrait prématuré. Viennent ensuite la perte d'un emploi et la création d'une entreprise.

Louis Laflamme
vous offre à rabais
le plus beau choix de vêtements pour homme
30% à 50%
sur toutes les collections
Louis Laflamme
1192, rue Saint-Jean
Québec
(418) 692-3774
Nous payons le stationnement.

Un luxe essentiel.
La beauté. Inspirée par Birks.

De notre collection de perles de culture Birks Blue®: rang de perles Hanadama de qualité supérieure, longueur 46 cm, à fermoir signature saphir en or 18 carats, à partir de 3 600 \$.

BIRKS
Magasinez avec nous en ligne ou en vous rendant au Birks le plus près de chez vous. Visitez le www.birks.com ou composez le 1 800 682 2622.

1,000\$ pour Noël, ça vous tente?

FACILE!

À L'ACHAT D'UN MODÈLE 2004 NEUF OU DÉMO, OBTENEZ UN RABAIS POUVANT ALLER JUSQU'À 5,000\$ ET DE PLUS, RECEVEZ 1,000\$ "CASH"

TAUX RÉDUITS ET PROMOTIONS SUR 2005 ET TOUJOURS VOTRE 1,000\$

2,8%

RSX 2005

 LOUIS GAGNON Dir. des opérations	 PIERRE RATTÉ Directeur des ventes	 TOMMY CARON Dir. véh. d'occasion	 PETER LYNCH Représentant	 CHRISTIAN MÉTEAU Représentant
 MARC LABOISSONNIÈRE Représentant	 SERGE DROLET Représentant	 YVAN RICHARD Représentant	 HÉLÈNE FRASER Dir. commerciale	 CYNTHIA LAGACÉ Dir. commerciale

ACURA
Optima
QUÉBEC

4901, boul. des Galeries
Québec, QC, G2K 1X1
622-8180, 1-888-21-ACURA
www.acuraoptima.com

Textile: l'aide d'Ottawa a beaucoup trop tardé

LUCE DALLAIRE
Collaboration spéciale

■ SAINT-GEORGES — Si elles apprécient l'aide que vient d'annoncer Ottawa, plusieurs entreprises manufacturières beauceronnes du textile et du vêtement estiment aussi qu'elle a beaucoup trop tardé.

« J'ai de la difficulté à comprendre, admet Manon Veilleux du Groupe RGR. À deux semaines seulement de l'échéance connue depuis 1994 sur la libéralisation du commerce international du vêtement et du textile, le gouvernement réagit. »

« N'est-ce pas un peu tard? se demande-t-elle. Fallait-il vraiment un Huntingdon et la perte fracassante de 800 emplois pour bouger? Qui va-t-on sauver le 1^{er} janvier? »

Malgré les 38 ans qu'elle a célébrés hier, M^{me} Veilleux travaille dans le sec-

teur du vêtement avec son père Roland, depuis 20 ans. Aujourd'hui ce qui la préoccupe davantage c'est de connaître la décision de la Chine de taxer ou non l'exportation. « Si le coût des produits chinois importés grimpe, ça va nous aider », clame-t-elle.

De 17 usines à 1400 employés qu'il était en 2002, le Groupe de M^{me} Veilleux est aujourd'hui à neuf usines et 650 emplois. Il y a trois ans, Roland Veilleux, son père a lorgné vers le Vietnam. En partenariat, il a ouvert une usine là-bas. Les équipes d'encadre-

ment qui y travaillent sont beauceronnes. La production a débuté en juin. Le marché visé: l'Europe.

« Roland, le visionnaire, a opté pour l'international. Chez nous, le virage a été pris, surtout avec l'incidence des événements du World Trade Center, depuis 2002. Pas deux semaines avant janvier 2005. »

LE DÉPUTÉ

En conférence de presse, hier, le député fédéral de Beauce, M. Claude Drouin, a présenté l'aide « substantielle supplémentaire d'Ottawa » de 600 millions \$ étalés sur cinq ans. L'élimination des droits d'importation représente, à elle seule, 90 millions \$.

« Nous voulons aider les entreprises et les travailleurs, a-t-il dit. Je suis particulièrement fier de l'ajout de 10 millions \$ par année au volet « Efficacité de la production de textiles (CANTex) qui permettra la continuité de l'aide apportée aux entreprises de ce secteur. »

Pour faire face à la concurrence internationale, M. Drouin a rappelé que 22 entreprises de Québec Chaudière-Appalaches ont bénéficié, depuis deux ans, d'une aide de 1,5 millions \$, en vertu du Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement (PICTV), ce qui a généré des investissements de 5,9 millions \$.

« Cela a favorisé le maintien de 1353 emplois et la création de 92 autres », a-t-il assuré.

Le but poursuivi est clair: investir pour accroître la productivité, fabriquer de nouveaux produits et explorer de nouveaux marchés pour contrer ce contexte difficile qu'est la levée des quotas en janvier, la mondialisation du marché, la pénétration de la Chine et la force du dollar canadien.

Un coup de sonde réalisé en Beauce par LE SOLEIL hier a permis de constater que dans la majorité des cas les entreprises liées au textile, ne sont pas menacées de fermeture. Mais la conjoncture économique n'est pas facile pour personne.

Textiles Du-Ré, par contre, a dû se résoudre à fermer une de ses deux usines à Saint-Victor, vendredi.

« Cent travailleurs ont été mis à pied, dit M. Jacques Duval. Une trentaine seront rapatriés à l'usine de Saint-Éphrem. »

À Saint-Éphrem, il y a déjà eu 340 emplois, depuis le début des activités en 1976. Le nombre actuel de travailleurs se limite à 120.

« Il y a quelques semaines, nous avons dû nous placer sous la loi des arrangements avec les créanciers.



Manon Veilleux a de la difficulté à comprendre la réaction tardive d'Ottawa.

Restructurer nos activités, restreindre notre capacité de production, trouver de nouvelles niches, voilà le moyen de nous en sortir, avoue l'un des propriétaires. Pendant cette transition, il est bien certain que l'aide d'Ottawa nous aidera. »

À Saint-Joseph, M^{me} Lisa Fecteau de Régitex se demande aussi s'il n'est pas trop tard. « Chez Régitex la situation n'est pas critique. Nous profitons de certaines opportunités, mais il n'est pas sain de voir l'industrie s'affaiblir. Quand la compétition va mal, ce n'est pas sain pour personne. L'hémorragie a assez duré. Il faut que ça s'arrête! lance-t-elle. Dites-moi comment, malgré les programmes d'aide, des entreprises en difficulté peuvent investir? »

À Saint-Victor, Lainage Victor est la seule usine qui fabrique du tissu à base de laine au Canada, et ce, depuis trois générations. M. Richard Duval, qui emploie 200 personnes, dit avoir l'impression de sentir le tapis lui glisser sous les pieds.

« Avec les politiques actuelles, y a-t-il un avantage à venir s'installer au Canada dans le secteur du textile? demande-t-il. Nous, nous sommes établis et malgré cela, il nous faut nous battre envers et contre tous. Nos clients ne sont plus capables de confectionner au Canada à des prix compétitifs. Nous écopons, par ricochet. Il y a très peu d'écoute par rapport à nos demandes. Les droits de douanes, pour nous du textile, c'est un coup de carabine. Il va nous falloir être encore plus productifs pour compenser cette perte. Cela avantage le vêtement, mais pas le textile. »

De son côté, Victor Innovatex, est en pleine expansion. L'entreprise embauche. Quinze postes sont disponibles à Saint-Georges et Beauceville.

« Nous augmentons nos parts de marché. L'innovation a toujours été notre marque de commerce, affirme M. Alain Duval.

Victor Innovatex a un segment de marché bien spécifique, dans le meuble de bureau. Ses clients, provenant de l'Amérique du Nord, répondent aux demandes de l'Asie. Le marché bouge beaucoup. Les affaires roulent.

« Il ne faut pas se cacher que notre marge de profit est moindre. Il y a beaucoup de pression sur notre marge de manœuvre. Voilà pourquoi il faut continuer à investir, diversifier le marché, développer de nouveaux produits et bien identifier là où nous sommes différents en visant des segments bien spécifiques, rétorque le directeur général. Les montants d'appoint du gouvernement canadien sont alors fort utiles. »

Sans contredit, tous ces gens d'affaires aguerris soutiennent que jamais ils n'ont autant travaillé pour se démarquer et assurer la survie de leurs entreprises respectives.

En terminant, M^{me} Veilleux y va d'une suggestion de programme.

« Le gouvernement ne pourrait-il pas faire en sorte que les entreprises qui n'auront d'autre choix que de fermer, puissent le faire proprement. Pourquoi ne pas penser à relocaliser la main-d'œuvre, à ne pas pénaliser les travailleurs? Pourquoi ne pas prévoir tout de suite une façon de faire pour vraiment aider les gens qui, alors, en auront besoin? » conclut-elle.

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

Également placés gratuitement sur Internet à www.appels.doffres.com

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY
AVIS PUBLIC

Acquisition de rues ou parties de rues - Article 422 de la Loi sur les cités et villes

Avis public est donné par le soussigné greffier, que la Ville de Montmagny entend se prévaloir des dispositions de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19) afin de devenir propriétaire des rues ou de toute partie de celles-ci plus amplement décrites dans les descriptions sommaires contenues au présent avis.

Le texte de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes se lit comme suit :

422. Propriété des rues, ruelles. - Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes :

1. **Approbation de description.** - Le Conseil approuve par résolution une description de toutes les rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;
2. **Comment la description est faite.** - Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (chapitre C-1);
3. **Dépôt.** - Une copie de cette description, vidimée par un arpenteur-géomètre, doit être déposée au bureau du greffier de la municipalité et au bureau de la publicité des droits;
4. **Avis.** - Le greffier de la municipalité fait publier deux fois dans la Gazette officielle du Québec et dans un journal quotidien circulant sur le territoire de la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant :
 - a) le texte intégral du présent article;
 - b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;
 - c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1^{er} et 2^o ont été accomplies.

Prescription. - Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds des dites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication dans la Gazette officielle du Québec.

Exception. - La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard des rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes. »

Description sommaire des rues ou de toute partie de celles-ci pour lesquelles la Ville de Montmagny entend se prévaloir de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes comprenant :

Boulangier, Avenue
Une partie de l'avenue Boulangier, étant le lot 245-20 du cadastre du Village de Montmagny.

Boulet, Rue
Une partie de la rue Boulet, étant les lots 389-14 et 387-35 du cadastre de la Paroisse de Saint-Thomas.

Cloutier, Rue
Une partie de la rue Cloutier, étant les lots 389-4, 388-19 et 387-16 du cadastre de la Paroisse de Saint-Thomas.

Chanoine-Brochu, Avenue du
Une partie de l'avenue du Chanoine-Brochu, étant le lot 387-71 du cadastre de la Paroisse de Saint-Thomas.

Coriveau, Avenue
Une partie de l'avenue Coriveau, étant le lot 262-1 du cadastre du Village de Montmagny et les lots 392-1, 392-14 et 392-20 du cadastre de la Paroisse de Saint-Thomas.

De Basse-Bretagne, Rue
Une partie de la rue de Basse-Bretagne, étant le lot 91-24 du cadastre de la Paroisse de Saint-Thomas.

Des Canotiers, Avenue
Une partie de l'avenue des Canotiers, étant le lot 117-4 du cadastre de la Paroisse de Saint-Thomas.

Deschamps, Avenue
Une partie de l'avenue Deschamps, étant le lot 262-22 du cadastre du Village de Montmagny.

Du Bassin Nord, Avenue
Une partie de l'avenue du Bassin Nord, étant le lot 100-4 du cadastre de la Paroisse de Saint-Thomas.

Dupuis, Rue
Une partie de la rue Dupuis, étant les lots 135-57, 135-45 et 136-1 du cadastre de la Paroisse de Saint-Thomas et les lots 241-3 et 241-4 du cadastre du Village de Montmagny.

Gagné, Rue
Une partie de la rue Gagné, étant les lots 389-9, 392-5-1, 392-4-2 et 387-26 du cadastre de la Paroisse de Saint-Thomas.

Jean-Proulx, Rue
Une partie de la rue Jean-Proulx, étant les lots 392-39-15, 395-2-15 et 396-7-9, du cadastre de la Paroisse de Saint-Thomas.

Laberge, Rue
Une partie de la rue Laberge, étant une partie du lot 260-8 du cadastre du Village de Montmagny.

Lavoie, Avenue
Une partie de l'avenue Lavoie, étant les lots 135-51 et 135-41-1 du cadastre de la Paroisse de Saint-Thomas.

Legendre, Avenue
Une partie de l'avenue Legendre, étant une partie du lot 271-16 du cadastre du Village de Montmagny.

Louise, Avenue
Une partie de l'avenue Louise, étant les lots 252-47, 252-45 et 252-44 du cadastre du Village de Montmagny.

Mercier, Route
Une partie de la route Mercier, étant des parties des lots 628, 629, 630, 631, 906, 905, 904, 903, 902, 901, 900, 899, 898 et 897 du cadastre de la Paroisse de Saint-Thomas.

Mercier, Avenue
Une partie de l'avenue Mercier, étant les lots 245-5-1 et 245-5-2 du cadastre du Village de Montmagny et le lot 135-58 du cadastre de la Paroisse de Saint-Thomas.

Mercier, Rue
Une partie de la rue Mercier, étant le lot 135-16 du cadastre de la Paroisse de Saint-Thomas.

Monsieur-Paré, Rue
Une partie de la rue Monsieur-Paré, étant le lot 114-59 du cadastre de la Paroisse de Saint-Thomas.

La Normandie, Route de
Une partie de la route de La Normandie, étant des parties des lots 539 et 540 du cadastre de la Paroisse de Saint-Thomas.

Papineau, Rue
Une partie de la rue Papineau, étant les lots 271-2, 267-3, 279-5, 278-1 et 286-12 du cadastre du Village de Montmagny.

Robin, Rue
Une partie de la rue Robin, étant les lots 387-5 et 388-12 du cadastre de la Paroisse de Saint-Thomas.

Saint-André, Rue
Une partie de la rue Saint-André, étant les lots 388-1 et 388-6 du cadastre de la Paroisse de Saint-Thomas.

Saint-Antoine, Rue
Une partie de la rue Saint-Antoine, étant les lots 114-102, 114-75-2, 114-70-1, 114-70-2, 114-70-4, 114-107 et 114-106 du cadastre de la Paroisse de Saint-Thomas.

Saint-Georges, Rue
Une partie de la rue Saint-Georges, étant les lots 271A-5, 271-6, 280-1, 279-4 et 278-4 du cadastre du Village de Montmagny.

Saint-Mathieu, Avenue
Une partie de l'avenue Saint-Mathieu, étant les lots 114-95 et 122-7 du cadastre de la Paroisse de Saint-Thomas.

Saint-Nicolas, Rue
Une partie de la rue Saint-Nicolas, étant les lots 265-2, 262-13, 264-7, 260-4, 261-2 et 257-7 du cadastre du Village de Montmagny et le lot 387-36 du cadastre de la Paroisse de Saint-Thomas.

Sainte-Anne, Avenue
Une partie de l'avenue Sainte-Anne, étant le lot 135-6 du cadastre de la Paroisse de Saint-Thomas et les lots 245-10, 245-19, 249-5 et 249-6 du cadastre du Village de Montmagny.

Sainte-Marguerite, Avenue
Une partie de l'avenue Sainte-Marguerite, étant les lots 262-18 et 271A-11 du cadastre du Village de Montmagny.

Taché est, Boulevard
Une partie du boulevard Taché est, étant les lots 79-2 et 106-1 du cadastre de la Paroisse de Saint-Thomas.

Tondreau, Rue
Une partie de la rue Tondreau, étant les lots 396-7-8 et 395-2-14 du cadastre de la Paroisse de Saint-Thomas.

Pont-Briand, Rue
Une partie de la rue Pont-Briand, étant le lot 79-3 du cadastre de la Paroisse de Saint-Thomas.

Déclaration des formalités prévues aux paragraphes 1^{er} et 2^o :

Les formalités prévues aux paragraphes 1^{er} et 2^o de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes, ont été accomplies. Le conseil municipal de la Ville de Montmagny, par sa résolution 2004-567, adoptée à la séance générale du 6 décembre 2004, a approuvé la description des rues ou parties de rues pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir dudit article.

Les descriptions complètes et les plans de ces rues ou parties de rues sont déposés au bureau du greffier de la Ville de Montmagny, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance, de même qu'au bureau de la publicité des droits, circonscription foncière de Montmagny.

Donné à Montmagny, ce huitième jour du mois de décembre 2004.

Le greffier,
Félix Michaud, avocat
Ville de Montmagny

L'action de Nortel perd 6% de sa valeur

■ TORONTO (PC) — L'action de Nortel Networks a perdu plus de 6% de sa valeur, hier, au lendemain de l'annonce d'une perte de quelque 250 millions \$US pour le troisième trimestre.

Le titre de Nortel à la Bourse de Toronto a terminé la séance à 4,30\$, en baisse de 29¢, après avoir glissé jusqu'à un creux de 4,19\$. Plus de 21 millions d'actions ont été transigées, alors que la moyenne quotidienne est de 12,4 millions.

Les investisseurs boursiers ont ainsi réagi à la divulgation, mardi soir, de résultats non vérifiés pour le trimestre qui a pris fin le 30 septembre. En plus d'une perte de six cents par action, dont la moitié est attribuable aux coûts d'un important contrat de réseau sans fil en Inde, la direction de Nortel a fait savoir que les revenus pour l'ensemble de l'exercice 2004 seront vraisemblablement inférieurs à ceux de 2003.

Hier, des analystes ont dit craindre que le scandale décelé par la révision des précédents résultats de Nortel ait eu pour effet de détourner la direction de sa tâche de restructurer l'entreprise.

« La route demeure difficile puisque nous prévoyons une concurrence accrue », écrit Mark Sue, analyste de la firme RBC Capital Markets, dans une analyse sur Nortel.

« Nous demeurons préoccupés par des pressions à la baisse sur les prix provenant de la Chine », a-t-il ajouté.

M. Sue ne recommande l'achat d'actions de Nortel que pour les investisseurs qui adoptent une perspective de long terme.

Avis

Avis est par les présentes donné qu'une requête sera présentée à la Cour Supérieure du District de Québec pour faire rader une rente seigneuriale affectant une partie de la Seigneurie de Beauport, et notamment le lot 1 987 982 du Cadastre du Québec (étant une partie des anciens lots 190, 191 et 192 paroisse de Beauport).

Les personnes directement concernées par cette requête, soit les héritiers ou descendants de Jeanne Adeline Tessier dit Laplante et Joseph Léon Tessier dit Laplante sont priés de communiquer avec Me Marcelle D'Amours, au numéro (418) 681-7179 dans les 15 jours des présentes. Donné le 15 décembre 2004. Me Marcelle D'Amours, notaire.

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

Également placés gratuitement sur Internet: www.appels.doffres.com

Avis d'intention de dissolution

Ethnosol inc., portant le numéro (NEQ) 1141180555 et ayant sa place d'affaires au 1448, avenue De Villars à Sillery GIT 2C2, a l'intention de se dissoudre en date du 31 décembre 2004. La requête est faite au Registraire des entreprises à cet effet.

Sillery le 15 décembre 2004
J. Donon, président
Y. Lalramboise, vice-président

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

Prenez avis que la compagnie 3089-6088 Québec Inc. ayant son siège social au 2954, boul. Laurier #200, Sainte-Foy G1V 4T2, demandera au Registraire des entreprises la permission de se dissoudre.

Québec, le 14 décembre 2004
Jean-Pierre Gosselin
Propriétaire

VILLE DE QUÉBEC
AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

Le 20 septembre 2004, le Conseil de la Ville de Québec a adopté le Règlement sur la commémoration pour la mise en valeur de la Capitale nationale dans le cadre de l'entente avec la Commission de la Capitale nationale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 650, décrétant un emprunt de 412 000 \$.

Le 1^{er} novembre 2004, le Conseil de la Ville de Québec a adopté le Règlement sur des services professionnels, des acquisitions de terrains et droits de passage et sur divers travaux connexes pour le projet de construction des usines de traitement de l'eau des arrondissements Charlesbourg et Beauport ainsi que sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 801, décrétant un emprunt de 2 200 000 \$.

Le 15 novembre 2004, le Conseil de la Ville de Québec a adopté le Règlement sur des travaux d'installation de jeux d'eau au parc récréatif Delphis-Marois situé dans l'arrondissement Laurentien et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 731, décrétant un emprunt de 219 000 \$.

Les règlements suivants ont été approuvés par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir :

- le 7 décembre 2004 : R.V.Q. 801;
- le 8 décembre 2004 : R.V.Q. 731;
- le 9 décembre 2004 : R.V.Q. 650.

Lesdits règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Une copie de l'ensemble de ces règlements est disponible, pour consultation, au bureau de la greffière, situé au 2, rue des Jardins, Québec, durant les heures de bureau.

Donné à Québec, le 14 décembre 2004.

L'assistant-greffier de la Ville
René Dampousse, o.m.a.

UN ENDROIT À DÉCOUVRIR

Meubles et matelas neufs de qualité au plus bas prix

toutes les taxes incluses sur toute la marchandise en magasin

1 AN POUR PAYER SANS INTÉRÊT

Meuble audio vidéo

EN 12 VERSEMENTS ÉGAUX ET CONSÉCUTIFS S.A.C. ET MARCHANDISE SÉLECTIONNÉE 900 ET PLUS

Mobilier de salle à manger

7 trax + rallonges incluant une table de 42" X 60" X 75" X 96", 4 chaises droites et 2 chaises capitaine

1899\$

1099\$

NOUVEAU

LIT ESCAMOTABLE

Simple 39 po Double 54 po Queen 60 po

Étagères et matelas en sus 999\$

Matelas 609 ressorts ensachés

Double 54" X 75" 499\$

Queen 60" X 80" 599\$

Choix de lits de métal ajustables 5 positions

Produit québécois

399\$

Meuble audio vidéo

Produit américain

1199\$

Causeuse cuir combo

Choix de couleurs

Produit québécois

799\$

Matelas

510 ressorts de qualité supérieure

gratite 10 ans de

199\$

269\$

299\$

245, 71^e Rue Est Charlesbourg (ancien local d'Aménagement La Poste (Bureau Le Petit Prince))

628-1942

TPS INCLUSE

TVO INCLUSE

PUR TOUTE LA MARCHANDISE

Sprint et Nextel signent une entente de fusion de 35 G\$US

■ NEW YORK (AP et AFP) — Aux États-Unis, les sociétés Sprint et Nextel se sont entendues pour fusionner. L'accord de 35 milliards \$US permettra de créer le troisième fournisseur de services téléphoniques sans fil en importance en sol américain.

La nouvelle société, Sprint Nextel, aurait eu des revenus combinés de 40 milliards \$US au cours de la dernière année, et aurait compté plus de 35 millions d'abonnés si l'entente avait déjà été conclue.

Il s'agit bien d'une fusion entre égaux, aucune des deux compagnies n'étant absorbée par l'autre.

Le président et chef de la direction de Sprint, Gary Forsee, deviendra président et chef de la direction de la nouvelle entité. Son vis-à-vis Timothy Donahue, de Nextel, présidera le nouveau conseil d'administration, composé de six membres provenant de chez Sprint et de six autres de chez Nextel.

L'équivalent de 1,3 action de Sprint Nextel sera attribué pour chaque action de Nextel. Les détenteurs de parts de Sprint verront leurs actions échangées sur une base de une contre une.

AU TROISIÈME RANG

La fusion annoncée entre les opérateurs téléphoniques Sprint et Nextel va donner naissance au numéro trois américain de la téléphonie mobile, derrière Cingular et Verizon Wireless.

L'alliance, réalisée au moyen d'un versement en actions et une petite partie en numéraire, a été présentée comme une fusion « entre égaux », mais selon un analyste, « c'est seulement sur le papier ».

Même si les deux groupes ont quasiment la même valeur en Bourse (37 milliards \$ pour Sprint, 33 milliards \$ pour Nextel) et que leurs actionnaires détiendront la future nouvelle entité à 50/50, « c'est clairement Sprint qui aura le dessus », a ajouté Patrick Zerbib, de la firme Adventure Corps.

Sprint Nextel affichera donc une capitalisation boursière de 70 milliards \$, ce qui le situera aujourd'hui entre Hewlett-Packard (62 milliards \$) et eBay (78 milliards \$).

En termes de chiffre d'affaires annuel, le groupe sera l'équivalent du numéro mondial des médias Time Warner.

Sprint compte environ 60 000 employés et Nextel 18 000. Les deux groupes n'ont pas précisé dans quelle mesure l'effectif sera affecté par les économies d'échelle qu'ils prévoient.

En ajoutant aux 20,1 millions d'abonnés de Sprint les 15,3 millions de Nextel, le nouveau groupe en comptera 35,4 millions, plus environ cinq millions d'abonnés aux marques affiliées ou partenaires (Boost, Virgin Mobile).

La portée de leurs réseaux respectifs leur offre une clientèle potentielle de près de 262 millions de personnes aux États-Unis. C'est plus que la couverture de n'importe quel autre opérateur américain.

Transcontinental fait état de profits nets en baisse de 40%

Cela est attribuable à la comptabilisation de charges exceptionnelles de 26 millions \$

KARINE FORTIN
Presse canadienne

■ MONTRÉAL — L'éditeur et imprimeur Transcontinental a fait état hier de profits trimestriels inférieurs de 40% à ceux de l'an dernier. Cette baisse importante découle de la comptabilisation de charges exceptionnelles totalisant 26 millions \$.

Le bénéfice net de l'entreprise pour la période de trois mois terminée le 31 octobre a totalisé 28,5 millions \$, ou 32 ¢ par action. À pareille date l'an dernier, il atteignait 47,4 millions \$, ou 53 ¢ par action.

Les éléments non récurrents, qui ont retranché 27 ¢ par action aux profits, comprennent notamment une radiation d'actifs au Mexique, des frais de restructuration liés à la consolidation d'imprimeries de Winnipeg ainsi que 6 millions \$ attribuables à des activités abandonnées.

Les revenus pour le trimestre sont passés de 518,5 millions \$ en 2003 à 565,5 millions \$ cette année.

Le quatrième trimestre a pesé sur les résultats de l'exercice, qui s'est soldé par des profits de 128,9 millions \$, ou 1,45 \$ par action, inférieurs de 10% aux 143 millions \$ ou 1,61 \$ par action réalisés l'an dernier.

Le chiffre d'affaires a toutefois augmenté, passant de 1,9 milliard \$ à 2 milliards \$, beaucoup grâce à l'apport des quatre sociétés achetées par Transcontinental pendant l'exercice.

Lors d'une conférence téléphonique avec les analystes, le pdg Luc Desjardins a affirmé que seule la hausse rapide de la valeur du dollar canadien avait empêché Transcontinental d'atteindre ses objectifs financiers pour l'année.

En fait, si l'on ne tient pas compte des éléments non récurrents, qui totalisent 23 millions \$ pour l'année, le bénéfice net de la compagnie s'élève à 152 millions \$ ou 1,71 \$ par action, ce qui correspond aux cibles financières publiées par la direction.

« Fait encourageant, nous avons conclu l'année avec une bonne progression des résultats d'exploitation qui devrait se poursuivre en 2005 et nous permettre de compenser les effets négatifs anticipés liés à l'appréciation de la devise canadienne », a-t-il déclaré.

Transcontinental s'attend en effet à ce que son industrie continue à éprouver des difficultés au cours des prochains mois. La pression sur les prix devrait se poursuivre dans certains secteurs et le dollar pourrait retrancher jusqu'à 12 ¢ au bénéfice par action.

L'entreprise s'attend néanmoins à des profits allant de 1,74 \$ à 1,82 \$ par action pour l'exercice qui commence.

« Je n'ai jamais vu Transcontinental dans une meilleure situation ou dans une meilleure forme pour continuer sa croissance », a dit M. Desjardins.

La société qui emploie environ 14 000 personnes prévoit investir plus de 300 millions \$ dans ses installations au cours des prochains mois. Elle prévoit en outre disposer de suffisamment de liquidités pour faire des acquisitions.

Hier, à la Bourse de Toronto, l'action de Transcontinental a perdu 45 ¢ et clôturer la séance à 21,50 \$.

Appels entrants illimités

25 \$
par mois

- > Appels locaux entrants illimités
 - > Messages instantanés, images et textes entrants illimités
 - > 100 minutes de jour, en semaine
 - > 1000 minutes, soirs et week-ends
- Gratuits!**
Jeux, sonneries et bien plus

Un large éventail d'appareils à partir de 0 \$.



Noël vous appelle

fido

Achetez sur fido.ca ou en composant le 1 888 481-FIDO. Mettez nos prix à l'épreuve en visitant duelfido.ca.

Forfait mensuel à 25 \$ offert pour une durée limitée avec toute nouvelle activation d'un forfait mensuel de temps d'antenne avec Entente Fido. Appels entrants illimités uniquement à l'intérieur de la zone de couverture numérique de Fido. Frais d'itinérance et d'interurbain en sus. Des frais s'appliquent à chaque message texte reçu d'un service de messagerie Web. Messagerie image accessible uniquement entre abonnés Fido. Appareil compatible MMS requis. Frais de transmission de données quant aux messages images reçus en itinérance aux États-Unis ou à l'étranger en sus. Frais d'accès au réseau de 6,95 \$ par mois et autres frais applicables en sus. Sujet à la Politique d'utilisation équitable de Fido. Choix de jeux, sonneries et plus gratuits jusqu'au 31 janvier 2005 avec une nouvelle activation. Frais de transmission de données et d'itinérance en sus. Appareil compatible requis. Détails en magasin. Fido est une marque déposée de Microcell Solutions Inc.

LES MAGASINS

- Place Fleur de Lys (en face du Sears)
- Place Laurier, 2^e étage
- Galeries de la Capitale, 2^e étage
- Place Sainte-Foy

Fido vous attend aussi dans les points de vente participants de la grande région de Québec:

À nego FUTURE SHOP LA RINE TELÉPHONIQUE CHOCK ELECTRONICS Fidei Communications

Ne laissez pas cette assiette vide.

TOUS LES MOIS, 850 000 CANADIENS ONT RECOURS À UNE BANQUE ALIMENTAIRE*.

Nous vivons dans un des pays les plus riches du monde. Pourtant, tous les mois, 1 Canadien sur 38 fait appel à une banque alimentaire. Ce qui inclut, entre autres, 317 000 enfants. Sans les banques alimentaires, ils auraient le ventre creux. S'il vous plaît, faites un don à www.cafb-acba.ca. C'est vital.



* D'après le Bilan-Faim 2004, un sondage national des banques alimentaires qui a lieu chaque année au mois de mars. Le mois de mars est considéré comme un mois qui n'a rien d'exceptionnel, sans tendance à la baisse ou à la hausse quant au taux de fréquentation. Les Services Investors Limitée, cabinet de services financiers, au Québec et Services Financiers Groupe Investors Inc. ailleurs au Canada.

Super Pages renonce à concurrencer le groupe Pages Jaunes

La décision de l'éditeur des annuaires de Telus se traduit par la suppression de 500 emplois, dont 167 au Québec

MARIO SIMARD
Presse canadienne

■ MONTRÉAL — L'éditeur d'annuaires téléphoniques SuperPages Canada renonce à concurrencer le groupe Pages Jaunes dans le fief de celui-ci, en se retirant de marchés comme Montréal et Toronto, Ottawa et Québec.

SuperPages renonce à publier une édition 2005-2006 de ses annuaires pour

32 marchés au total, principalement en Ontario et au Québec. L'entreprise qui édite les annuaires de la compagnie de téléphone Telus dit vouloir se concentrer sur ses marchés principaux, qui sont ceux de la Colombie-Britannique, de l'Alberta ainsi que de l'Est du Québec.

Cette mesure se traduira par la suppression de près de 500 emplois, dont 167 au Québec. Il s'agit principale-

ment de représentants des ventes ainsi que de personnel de soutien.

La majorité des employés touchés œuvraient à Mississauga, en banlieue de Toronto. A Montréal, 118 personnes perdent leur emploi, alors que 31 sont mises à pied à Rimouski et 18 à Québec.

L'annonce par SuperPages de ce retrait des marchés dominés depuis longtemps par Bell Canada et le grou-

pe Pages Jaunes survient quelques mois à peine après que l'entreprise eut changé de propriétaire. Le géant américain Verizon Communications a ainsi fait savoir en septembre dernier qu'il vendait ses activités canadiennes d'annuaires téléphoniques au fonds d'investissement Bain Capital pour 1,54 milliard \$US.

Verizon avait acheté SuperPages Canada de Telus trois ans plus tôt, au prix de 520 millions \$US. SuperPages et Telus poursuivent depuis leurs activités séparément, même si les deux entreprises demeurent étroitement liées par un contrat d'édition exclusif pour les annuaires.

SuperPages avait entrepris en 2003 de distribuer gratuitement des millions d'annuaires dans des marchés où elle se retrouvait en concurrence directe avec Pages Jaunes, elle-même une ancienne filiale de BCE, société mère de Bell Canada.

«Après avoir analysé la situation avec soin, nous avons fait le choix difficile qui s'imposait, c'est-à-dire cesser nos activités sur certains marchés», a déclaré le président de SuperPages Canada, Todd Millar.

«Cette restructuration est la meilleure décision stratégique que pouvait prendre SuperPages Canada. Elle nous permettra de retourner vers ce qui est à la base de notre succès et de nous concentrer sur notre véritable force : publier des annuaires téléphoniques pour nos marchés principaux et offrir notre annuaire national en ligne», a-t-il ajouté.

Au Québec, SuperPages conservera entre 25 et 30 employés pour desservir les régions de l'Est, où Telus a hérité d'une clientèle importante dans le cadre de son acquisition, au printemps 2000, de la compagnie Québec Téléphone.

Outre son retrait de la grande région de Montréal ainsi que de Québec, SuperPages cessera d'éditer des annuaires à Sherbrooke, à Granby, à Saint-Hyacinthe ainsi qu'en Mauricie.

Le retrait concerne également les villes de Moncton, d'Halifax et de Winnipeg, en plus de la Saskatchewan.

AVIS DE CERTIFICATION ET D'APPROBATION DU RÈGLEMENT DANS L'AFFAIRE DU RECOURS COLLECTIF RELATIF À BAYCOL.

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT AVIS. IL POURRAIT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES DROITS QUE VOUS ACCORDE LA LOI.

AUX : membres du Groupe 1 : Toutes les personnes résidant au Canada, sauf en Colombie-Britannique, qui ont consommé du Baycol et ont souffert de façon contemporaine de rhabdomyolyse.

ET AUX : membres du Groupe 2 : Toutes les personnes, y compris les exécuteurs testamentaires, les administrateurs, les représentants, les conjoints et les parents qui, de par les liens personnels qui les unissent à une ou plusieurs des personnes décrites dans le Groupe 1, ont une réclamation dérivée.

« Rhabdomyolyse » désigne des symptômes décelés dans les muscles striés (douleur et faiblesse généralisées et progressives) et par une élévation marquée du taux de créatine kinase (« CK ») (en général beaucoup plus élevé que 10 fois la limite supérieure de la normale et jamais moins de 1 000), s'accompagnant habituellement d'urine de couleur brune et de myoglobine urinaire et, parfois, d'une élévation du taux de créatinine et, dans des cas exceptionnels, en l'absence d'un test de mesure du taux de CK, lorsque d'autres indices objectifs et documentés de rhabdomyolyse se sont manifestés et qu'un diagnostic médical de rhabdomyolyse contemporaine à la consommation de Baycol a été posé et qu'il a été possible d'observer et de documenter ces indices.

Objet du présent avis

Un recours collectif a été intenté en Ontario contre Bayer Inc., Bayer Corporation, Bayer A.G. et de Fournier Pharma Inc. (ci-après, les « Défenderesses ») et au Québec contre Bayer Inc. et Bayer A.G. dans le cadre duquel il est allégué que le médicament pharmaceutique cérvastatine, également connu sous le nom de « Baycol », a causé un dommage corporel à certaines personnes.

Les sociétés Bayer ont annoncé publiquement qu'elles souhaitent indemniser les personnes résidant au Canada qui ont pris du Baycol et ont souffert de façon contemporaine de rhabdomyolyse, bien que Bayer nie être tenue, en vertu de la loi, de verser ces indemnités.

Une entente a été conclue entre les demandeurs (les personnes qui ont intenté la poursuite) et les Défenderesses (le « Règlement »). Le Règlement a été approuvé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario et la Cour supérieure du Québec et la poursuite a été certifiée et autorisée à titre de recours collectif par le tribunal pour fins de Règlement.

Le présent avis a pour but de vous informer de la certification de ces actions et du Règlement qui a été conclu et de vos droits en tant que membre d'un Groupe. Vous serez lié par les modalités du Règlement, sauf si vous décidez de vous exclure. Les formalités d'exclusion sont décrites au présent avis.

La poursuite a été certifiée et autorisée et le Règlement approuvé par l'Ordonnance rendue par la Cour supérieure de justice de l'Ontario et par le jugement de la Cour supérieure du Québec datés respectivement du 28 juin 2004 et du 26 octobre 2004.

Indemnités

Les Membres seront admissibles à une indemnité compensatoire dans le cadre du Règlement conformément aux barèmes suivants :

Niveau I : Rhabdomyolyse contemporaine à l'ingestion de Baycol. Aucune hospitalisation n'a été nécessaire.	10 000 \$, incluant la valeur de toute réclamation du Groupe 2 répartie de la façon suivante : Membres du Groupe 1, 100%, moins les paiements faits aux Membres du Groupe 2, qui en totalité ne doit pas excéder 5%. Les Membres du Groupe 2 qui sont le conjoint ou les enfants du Membre du Groupe 1 recevront en parts égales 4%. Les autres Membres du Groupe 2 recevront en parts égales 1%.
Niveau II : Rhabdomyolyse contemporaine à l'ingestion de Baycol. L'hospitalisation a été nécessaire, mais pas la dialyse.	25 000 \$, plus 1 000 \$ pour chaque jour d'hospitalisation initiale aux fins du traitement de la rhabdomyolyse (ce qui exclut expressément les soins de réadaptation et les soins aux malades chroniques), incluant la valeur de toute réclamation du Groupe 2 répartie de la façon suivante : Membres du Groupe 1, 100%, moins les paiements faits aux Membres du Groupe 2, qui en totalité ne doit pas excéder 5%. Les Membres du Groupe 2 qui sont le conjoint ou les enfants du Membre du Groupe 1 recevront en parts égales 4%. Les autres Membres du Groupe 2 recevront en parts égales 1%.
Niveau III : Rhabdomyolyse contemporaine à l'ingestion de Baycol. L'hospitalisation a été nécessaire de même que la dialyse ou d'autres traitements hospitaliers exceptionnels.	50 000 \$, plus 1 000 \$ pour chaque jour d'hospitalisation initiale aux fins du traitement de la rhabdomyolyse (ce qui exclut expressément les soins de réadaptation et les soins aux malades chroniques), plus 2 000 \$ pour chaque traitement de dialyse, jusqu'à concurrence de 50 000 \$; à raison d'une indemnité totale maximale de 100 000 \$, incluant la valeur de toute réclamation du Groupe 2 répartie de la façon suivante : Membres du Groupe 1, 100%, moins les paiements faits aux Membres du Groupe 2, qui en totalité ne doit pas excéder 5%. Les Membres du Groupe 2 qui sont le conjoint ou les enfants du Membre du Groupe 1 recevront en parts égales 4%. Les autres Membres du Groupe 2 recevront en parts égales 1%.
Niveau IV : Rhabdomyolyse contemporaine à l'ingestion de Baycol. L'hospitalisation a été nécessaire. La personne continue de nécessiter une dialyse permanente ou est décédée d'une cause directement attribuable à la rhabdomyolyse.	30 ans et moins : 175 000 \$ 31 à 40 ans : 165 000 \$ 41 à 54 ans : 155 000 \$ 55 à 69 ans : 145 000 \$ 70 ans et plus : 130 000 \$ incluant la valeur de toute réclamation du Groupe 2 répartie de la façon suivante : Membres du Groupe 1, 100%, moins les paiements faits aux Membres du Groupe 2, qui en totalité ne doit pas excéder 5%. Les Membres du Groupe 2 qui sont le conjoint ou les enfants du Membre du Groupe 1 recevront en parts égales 4%. Les autres Membres du Groupe 2 recevront en parts égales 1%.
Niveau V : Rhabdomyolyse contemporaine à l'ingestion de Baycol qui a causé d'autres préjudices graves qui ne font pas partie des Niveaux I à IV ou des réclamations dans le cadre desquelles la cause de la rhabdomyolyse fait l'objet d'un litige.	Ces demandes feront l'objet d'une médiation, puis, s'il y a lieu, d'un arbitrage obligatoire.

Les sommes indiquées ont pour but de compenser de façon juste et raisonnable les dommages généraux des membres du Groupe 1 ainsi que les réclamations dérivées et afférentes. Toutes les indemnités compensatoires seront versées aux membres du Groupe 1. Aucun paiement distinct ne sera fait aux membres du Groupe 2.

Toute perte de revenus d'emploi subie par un membre du Groupe 1 qui est attestée par les pièces justificatives prévues dans le Règlement sera compensée en sus des indemnités indiquées ci-dessus. Les exécuteurs testamentaires, les administrateurs ou les représentants des membres du Groupe 1 décédés peuvent présenter une demande d'indemnisation pour pertes de revenus pour le compte de ceux-ci.

Inscription des réclamations

Les membres du Groupe 1, ou l'exécuteur testamentaire, l'administrateur ou le représentant d'une personne décédée qui, n'eût été de son décès, aurait été membre du Groupe 1, doivent inscrire leurs nom, adresse, numéro de téléphone, numéro de télécopieur (le cas échéant) et adresse de courrier électronique (le cas échéant) auprès de l'Administrateur des Réclamations d'ici le **25 mai 2005** conformément au Formulaire d'Inscription ci-joint et doivent également remplir un Formulaire de Réclamation et fournir les pièces justificatives qui y sont prévues d'ici le **26 novembre 2006**.

Pour que ces personnes soient admissibles à toucher une indemnité compensatoire ou une indemnisation pour perte de revenus d'emploi, elles doivent faire parvenir le Formulaire d'Inscription à l'Administrateur des Réclamations au plus tard le **25 mai 2005**, et le Formulaire de Réclamation, au plus tard le **26 novembre 2006**. On peut obtenir des Formulaires d'Inscription et des Formulaires de Réclamation en téléphonant à l'Administrateur des Réclamations, au 1 866 353-4003, ou sur les sites Web des Procureurs du Groupe du Québec à l'adresse www.ulinet.com ou www.scf.qc.ca ou sur le site Web du cabinet Rochon Genova, à l'adresse www.rochongenova.com.

Si vous ne soumettez pas votre Formulaire d'Inscription d'ici le 25 mai 2005, vous ne serez pas autorisé à présenter une Réclamation et vous ne recevrez aucun paiement dans le cadre du présent Règlement.

Exclusion des réclamations et effet sur d'autres poursuites

Vous serez lié par les modalités du Règlement sauf si, étant membre du Groupe 1 ou l'exécuteur testamentaire, l'administrateur ou le représentant d'une personne décédée qui, n'eût été de son décès, aurait été membre du Groupe 1, vous vous excluez ou si vous êtes un membre du Groupe 2, si le membre du Groupe 1 avec lequel vous avez un lien s'exclut. Cela signifie que, si vous êtes un membre du Groupe 1 ou un membre du Groupe 2, vous ne serez pas en mesure de présenter ou de maintenir une autre demande ou poursuite relativement à Baycol, à moins que vous ne vous excluez. Vous serez lié par la Convention de Règlement et toutes les ordonnances connexes rendues par un tribunal et il vous sera interdit pour toujours d'initier des poursuites contre les Défenderesses ou toutes autres parties relativement à Baycol.

Exclusion de la Convention de Règlement

Si vous êtes un membre du Groupe 1 et que vous souhaitez vous exclure du Règlement, vous pouvez le faire en obtenant un Formulaire d'Exclusion (auprès de l'Administrateur des Réclamations ou sur le site Web des Procureurs des Membres, à l'adresse indiquée ci-après) et en le déposant auprès de l'Administrateur des Réclamations au plus tard le **24 février 2005**. Si vous vous excluez, vous excluez automatiquement tous les membres du Groupe 2 qui vous sont liés.

Si vous vous excluez, ni vous ni les membres du Groupe 2 qui vous sont liés ne serez admissibles aux sommes prévues dans le Règlement et vous conserverez, comme le prévoit la loi, le droit d'initier ou de continuer une poursuite contre les Défenderesses ou des tiers relativement à Baycol.

Procureurs des Membres

Le cabinet d'avocats Rochon Genova représente les Membres au Canada, sauf au Québec. On peut joindre ce cabinet sans frais au **1 866 881-2292**. Son site Web se trouve à l'adresse www.rochongenova.com et son adresse est 121 Richmond Street West, Suite 903, Toronto, Ontario, M5H 2K1.

Les cabinets d'avocats Unterberg, Labelle, Lebeau, S.E.N.C. et Sylvestre, Charbonneau, Fafard, S.E.N.C. représentent les Membres du Québec. On peut joindre Unterberg, Labelle, Lebeau, S.E.N.C. au (514) 934-0841, son site Web se trouve à l'adresse www.ulinet.com et son adresse est 1980, rue Sherbrooke Ouest, bureau 700, Montréal (Québec) H3H 1E8. On peut joindre Sylvestre, Charbonneau, Fafard, S.E.N.C. au (514) 937-2881, son site Web se trouve à l'adresse www.scf.qc.ca et son adresse est 740, avenue Atwater, Montréal (Québec), H4C 2G9.

Questions au sujet de la transaction

Pour obtenir un exemplaire du Règlement ou de plus amples renseignements, composez le 1-866-353-4003 pour joindre la ligne d'information de l'Administrateur des Réclamations ou communiquez avec les Procureurs des Membres.

Interprétation

En cas de conflit entre les dispositions du présent avis et de la Convention de Règlement et ses annexes, les modalités de la Convention de Règlement auront préséance.

LE PRÉSENT AVIS A ÉTÉ AUTORISÉ PAR LA COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE DE L'ONTARIO ET LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Règlement relatif à Baycol

POUR ÊTRE ADMISSIBLE À PARTICIPER AU PRÉSENT RÈGLEMENT, VOUS DEVEZ REMPLIR UN FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET L'ENVOYER PAR TÉLÉCOPIEUR OU PAR LA POSTE À L'ADMINISTRATEUR DES RÉCLAMATIONS AU PLUS TARD LE 25 MAI 2005, LE CACHET DE LA POSTE EN FAISANT FOI DANS LE CAS DE L'ENVOI POSTAL.

Vous devez fournir tous les renseignements demandés dans le présent formulaire.

Identification du demandeur

Nom :

Nom de la personne ayant pris Baycol

Adresse :

Rue Ville Province Code postal

Téléphone :

Code régional et numéro de téléphone (poste, s'il y a lieu)

Nom de l'exécuteur testamentaire, de l'administrateur ou du représentant de la personne qui a pris Baycol (s'il y a lieu)

Adresse :

Rue Ville Province Code postal

Téléphone :

Code régional et numéro de téléphone (poste, s'il y a lieu)

Veillez informer l'Administrateur des Réclamations de tous les changements d'adresse par écrit.

- Je ne me suis pas exclu du règlement relatif à Baycol.
- Je n'ai pas demandé ni reçu d'indemnité relativement à Baycol où que ce soit dans le monde.

Date :

Signature du demandeur ou de l'exécuteur testamentaire, de l'administrateur ou du représentant (s'il y a lieu)

Pour que vous demeuriez admissible aux avantages prévus dans le cadre du Règlement, votre Formulaire d'Inscription rempli doit parvenir à l'Administrateur des Réclamations au plus tard le 25 mai 2005.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS DANS LE PRÉSENT FORMULAIRE DEMEURERONT CONFIDENTIELS

Veillez envoyer le présent Formulaire d'Inscription par la poste ou par télécopieur à l'adresse ou au numéro suivant :

ADMINISTRATEUR DES RÉCLAMATIONS CRAWFORD CLASS ACTION SERVICES
Suite 101, 515 Riverbend Drive
Kitchener, Ontario
N2K 3S3
Télécopieur : 1-888-842-1332

Cuba rouvre ses frontières au bœuf canadien

RÉJEAN LACOMBE
RLacombe@lesoleil.com

■ Le bœuf canadien pourra dorénavant aller se faire griller à Cuba. En fait, le pays de Fidel Castro a décidé de rouvrir immédiatement ses frontières à une vaste gamme de produits du bœuf canadien.

Cette décision cubaine survient 18 mois après le dépistage du seul cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) en Alberta. Cette réouverture des frontières ne règlera pas entièrement les problèmes financiers des producteurs bovins puisque les exportations de bœuf canadien et ses produits vers Cuba ont totalisé 2,2 millions \$ en 2002.

Mais, pour le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, M. Andy Mitchell, cette décision cubaine est de bon augure pour le marché canadien du bœuf, qui a vu les frontières de plusieurs pays se fermer en 2003.

Les négociations entreprises entre Cubains et Canadiens ouvrent également la porte à une éventuelle entente portant sur les exigences de certification qui permettrait à Cuba d'importer des bovins vivants du Canada.

Pendant que les États-Unis bouclent encore en maintenant leur embargo sur les bovins de réforme canadiens, les Cubains ont décidé d'accepter le bœuf canadien et ses produits issus de bovins de tous âges.

Il y a toutefois quelques exceptions. La viande séparée mécaniquement, la colonne vertébrale, les parures et les tissus de la tête ne seront pas acceptés.

Par contre, les Cubains accepteront l'entrée des aliments pour animaux de compagnie qui ne contiennent pas de farine de viande et d'os provenant de ruminants.

«Il s'agit d'un gain très important pour le Canada, de dire M. Mitchell. Nous continuons de faire des progrès à l'échelle internationale.»

La décision de Cuba de joindre la liste des pays ayant choisi d'harmoniser leur politique en matière d'importation avec les normes de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a contribué à faciliter la conclusion de cette entente. En fait, les normes de l'OIE indiquent que l'ESB, ou la maladie de la vache folle, ne devrait pas compromettre le commerce de façon importante lorsque des mesures de prévention appropriées sont en place.

LE MARCHÉ BOURSIER

LA BOURSE EN UN CLIN D'ŒIL

TORONTO

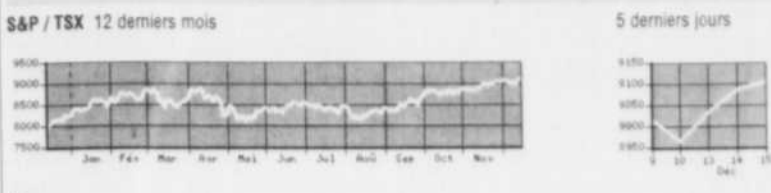


Table with market statistics: HIÉR OUVERTURE, HAUT, BAS, FERMETURE, VAR. 1 J, VAR. 1 AN, ACTIONS NÉGOCIÉES, etc.

Table titled 'Les 10 plus actifs' listing top trading stocks like Sheritt III corp, Pmba Ppin com Ind B, etc.

Table titled 'Titres gagnants en %' and 'Titres gagnants en \$' listing top performing stocks.

Table titled 'Titres perdants en %' and 'Titres perdants en \$' listing underperforming stocks.

Table with market statistics for TSX 60: FERMETURE, VAR. 1 J, etc.

NEW YORK



Table with market statistics for New York: HIÉR OUVERTURE, HAUT, BAS, FERMETURE, VAR. 1 J, VAR. 1 AN, etc.

Table titled 'Les 10 plus actifs' listing top trading stocks in New York.

Table titled 'Titres gagnants en %' and 'Titres gagnants en \$' for New York.

Table titled 'Titres perdants en %' and 'Titres perdants en \$' for New York.

NASDAQ

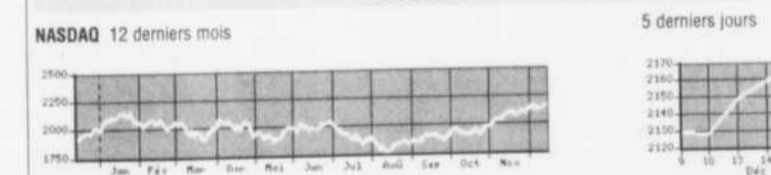


Table with market statistics for NASDAQ: HIÉR OUVERTURE, HAUT, BAS, FERMETURE, VAR. 1 J, VAR. 1 AN, etc.

Table titled 'Les 10 plus actifs' listing top trading stocks on NASDAQ.

Table titled 'Titres gagnants en %' and 'Titres gagnants en \$' for NASDAQ.

Table titled 'Titres perdants en %' and 'Titres perdants en \$' for NASDAQ.

Bénéfices

Table listing companies and their earnings.

Dividendes

Table listing companies and their dividends.

Pétroles

Table listing oil prices and related data.

par la Presse canadienne. Informations de sociétés déclarées hier, trimestrielles et annuelles, et autres données.

Obligations

Table listing various bonds and their yields.

NASDAQ

Table listing NASDAQ stocks: Société, Volume, Form., etc.

Table titled 'A et B' listing NASDAQ stocks.

Table titled 'K à M' listing NASDAQ stocks.

Table titled 'N à S' listing NASDAQ stocks.

Table titled 'G' listing NASDAQ stocks.

Table titled 'H à J' listing NASDAQ stocks.

Table titled 'K à M' listing NASDAQ stocks.

Table titled 'N à Q' listing NASDAQ stocks.

Table titled 'R à Z' listing NASDAQ stocks.

Table titled 'CDNX' listing Canadian stocks.

Table titled 'Fonds communs de placement' listing mutual funds.

Table titled 'Actions américaines, petites et moyennes capitalisations' listing US stocks.

Table titled 'Actions canadiennes, petites capitalisations' listing Canadian stocks.

Table titled 'Actions américaines, petites et moyennes capitalisations' listing US stocks.

Table titled 'Actions canadiennes, petites capitalisations' listing Canadian stocks.

Table titled 'Actions internationales' listing international stocks.

Table titled 'Obligations canadiennes' listing Canadian bonds.

Table titled 'Monnaies' listing exchange rates.

Advertisement for BMW featuring a car image and text: 'Le droit chemin entre deux points.', 'Automobiles Jalbert inc.', '325xi 399\$/mois', etc.

NASDAQ

Table listing NASDAQ stocks: Société, Volume, Form., etc.

Table titled 'A et B' listing NASDAQ stocks.

Table titled 'K à M' listing NASDAQ stocks.

Table titled 'N à S' listing NASDAQ stocks.

Table titled 'G' listing NASDAQ stocks.

Table titled 'H à J' listing NASDAQ stocks.

Table titled 'K à M' listing NASDAQ stocks.

Table titled 'N à Q' listing NASDAQ stocks.

Table titled 'R à Z' listing NASDAQ stocks.

Table titled 'CDNX' listing Canadian stocks.

Table titled 'Fonds communs de placement' listing mutual funds.

Table titled 'Actions américaines, petites et moyennes capitalisations' listing US stocks.

Table titled 'Actions canadiennes, petites capitalisations' listing Canadian stocks.

Table titled 'Actions américaines, petites et moyennes capitalisations' listing US stocks.

Table titled 'Actions canadiennes, petites capitalisations' listing Canadian stocks.

Table titled 'Actions internationales' listing international stocks.

Table titled 'Obligations canadiennes' listing Canadian bonds.

Table titled 'Monnaies' listing exchange rates.

Advertisement for BMW featuring a car image and text: 'Le droit chemin entre deux points.', 'Automobiles Jalbert inc.', '325xi 399\$/mois', etc.

LE SOLEIL

Toronto

La valeur des titres est exprimée en dollars. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote, f= action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne; p ou o= actions assujetties à des règlements; pr= privilégiées; r=actions privilégiées dernier dividende pas encore versé; u= unité de capital-actions; v= dividende variable; wt ou w= bon de souscription (warrant); z= lot brisé.

A et B

Table of stock prices for companies starting with A and B, including symbols, names, and prices.

C

Table of stock prices for companies starting with C, including symbols, names, and prices.

G

Table of stock prices for companies starting with G, including symbols, names, and prices.

H à J

Table of stock prices for companies starting with H, I, and J, including symbols, names, and prices.

K à M

Table of stock prices for companies starting with K, L, and M, including symbols, names, and prices.

N à Q

Table of stock prices for companies starting with N, O, P, and Q, including symbols, names, and prices.

R à S

Table of stock prices for companies starting with R and S, including symbols, names, and prices.

T à Z

Table of stock prices for companies starting with T, U, V, W, X, Y, and Z, including symbols, names, and prices.

OBLIGATIONS

Table of bond prices and yields, including symbols, names, and prices.

OBLIGATIONS EN FONDOS AMÉRICAINS

Table of American bond fund prices, including symbols, names, and prices.

UNITÉS EN FIDUCIE

Table of unit prices for various funds, including symbols, names, and prices.

LES PETITES ANNONCES DU SOLEIL

Large graphic area for small advertisements, featuring a stylized sun and various text boxes.

Décès Avis

INDEX DES AVIS DE DÉCÈS

BÉDARD, Marc Charlesbourg	14 déc. 2004
BOUCHARD, Pierre-Paul Lévis	15 déc. 2004
BOUTIN, Jérôme Honfleur	13 déc. 2004
CLICHE, Yvonne Charest Laurier-Station	14 déc. 2004
CRÊTE, Gabrielle (Godbout) Québec	12 déc. 2004
DION, Majella Québec	13 déc. 2004
DIONNE, Nicolas (Nadeau)	28 nov. 2004
DOLBEC, Colette Québec	13 déc. 2004
GUILLEMETTE, Jacques	12 déc. 2004
HUOT, Ulric Sainte-Foy, autrefois Beauport	12 déc. 2004
LACHANCE, Cécile Québec	14 déc. 2004
LACHANCE, Jacques Québec	12 déc. 2004
LECLERC, Lucien Sainte-Foy	11 déc. 2004
LEVESQUE, Alfredo	8 déc. 2004
LORTIE, Jean Beauport	11 déc. 2004
MÉTHOT, Diane	13 déc. 2004
MOISAN, Jeannine Welsh Saint-Gilbert	11 déc. 2004
NADEAU, Ernestine Gosselin Lévis	14 déc. 2004
PELLETIER, Louis-Horace Saint-Roch-des-Aulnaies	15 déc. 2004
POTVIN, Georges Québec	14 déc. 2004
ROUSSIN, Félix Sainte-Foy	15 déc. 2004
SAVARD, Pauline Québec	13 déc. 2004
ST-LAURENT, Germaine Saint-Nicolas, autrefois Québec	13 déc. 2004
THOMASSIN, Norbert Beauport	12 déc. 2004
TREMBLAY, Dr François Chicoutimi	13 déc. 2004
AUTRES PERSONNES DÉCÉDÉES DANS LA RÉGION DE QUÉBEC AU COURS DES DERNIERS JOURS	
ASSELIN, Liliane Brown Sainte-Foy	13 déc. 2004
BENVENUTO, Carmen Précourt Drummondville	13 déc. 2004
BÉRUBÉ, France Gamache Saint-Apollinaire	12 déc. 2004
BOUTET, Marie-Paule Dubeau Beauport	13 déc. 2004
CARRIER, Madeleine Montminy Québec	12 déc. 2004
COLLIN, Marie-Jeanne Nicole Sainte-Foy	11 déc. 2004
DESCHÈNES, Ginette Québec	11 déc. 2004
DUGAL, André Québec	11 déc. 2004
GENDRON, Jeannine Ouellet Québec	12 déc. 2004
GRENIER, Jeannette Québec	13 déc. 2004
LABRECQUE, Jeannette Saint-Joachim	12 déc. 2004
LAVOIE, Gilles Lévis	8 déc. 2004
MARTEL, Pierre Baie Comeau	13 déc. 2004
PAIGE, Anne Marie Neufchâtel	12 déc. 2004
PELLETIER, Adolphe Québec	14 déc. 2004
RHÉAUME, Arthur Saint-Bernard	11 déc. 2004



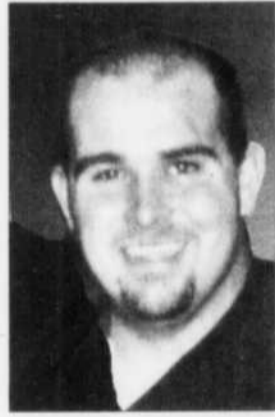
Pierre-Paul Bouchard

À la Pavillon Bellevue, Lévis, le 15 décembre 2004, à l'âge de 87 ans, est décédé M. Pierre-Paul Bouchard, époux de dame Fernande Proulx. Il demeurait à Lévis. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses 5 enfants: Pierre-André (Suzanne Ethier), Lorraine (Jean-Guy Plante), Diane, Denis (Louise Langlois) et Denise (Jean-Pierre Dumas); ses 12 petits-enfants: Stéphane, Marc, Sébastien, Christian, Frédéric, Jean-François, Julie, Simon, Isabelle, Marie-Hélène, Élise, Katherine et leur conjoint(e); ses 7 arrière-petits-enfants; ses beaux-frères et belles-sœurs de la famille Proulx; ainsi que plusieurs neveux et nièces, autres parents et ami(e)s.

Sincères remerciements au personnel du Pavillon Bellevue à Lévis. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don au Noël du Bonheur, dossier #157 (pour les activités du Pavillon Bellevue), 1411, boulevard Père-Lelièvre, Québec (Québec) G1M 1N7. La famille vous accueillera à la résidence

GILBERT & TURGEON LTÉE
6566, rue Saint-Laurent, Lévis
Téléphone: (418) 837-4757
télécopieur: (418) 837-9317
courriel: gilbert@turgeon.qc.ca

vendredi de 14h à 17h et de 19h à 22h, samedi à compter de 10h. Le service religieux sera célébré le **samedi 18 décembre à 12h, en l'église Sainte-Bernadette (paroisse Saint-Joseph-de-Lévis), 565, rue Saint-Joseph, Lévis.**



Jérôme Boutin

À Saint-Anselme, le 13 décembre 2004, à l'âge de 31 ans, est décédé accidentellement monsieur Jérôme Boutin, fils de monsieur Jacques Boutin et de dame Gisèle Gagnon, conjoint de dame Nancy Poulin, demeurant à Honfleur. Les funérailles auront lieu le **samedi 18 décembre à 11h, en l'église St-Anselme** et de là au cimetière paroissial. La famille recevra les condoléances vendredi de 14h à 16h30 et de 19h à 22h ainsi que samedi à compter de 9h, au

SALON YVON BRETON
Saint-Anselme

Si j'ai laissé dans le deuil son fils Antony, la fille de sa conjointe (Laura Pelletier), ses frères Stéphane (Josée Maurice), Nicolas (Geneviève Labrie), sa nièce (Coralie Boutin); ses beaux-parents: Jacques Poulin (Danielle Jolicoeur), Louise Gagnon; ses belles-sœurs: Mélissa (Sébastien Lamarre), Sandra (Patrick Després); son parrain (Clément Gagnon), sa marraine (Edith Fortier); ainsi que plusieurs oncles, tantes, cousin(e)s des familles Boutin, Gagnon et Poulin, ainsi que de nombreux ami(e)s, dont son grand ami (Russell Roy). Vous pourrez témoigner vos condoléances en faisant un don à la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis pour l'achat d'un écho-endoscope. Des formulaires seront disponibles au salon.

Pour information:
(418) 839-8823 ; (418) 835-5329



Yvonne Charest Cliche
1915 - 2004

À la Résidence Mon Chez-Nous de Laurier-Station, le 14 décembre 2004, est décédée, à l'âge de 89 ans et 11 mois, madame Yvonne Charest, épouse de feu monsieur Joseph-Arthur Cliche. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Jean-Guy (Georgette Thibodeau), Jacqueline; ses deux petits-enfants: Jean-Pierre et Jean-Louis; sa soeur Marie-Rose et son frère Maurice; ainsi que de nombreux neveux et nièces, parents et ami(e)s.

Le service religieux sera célébré le **vendredi 17 décembre 2004 à 14h, en l'église de Saint-Flavien**. La famille recevra les condoléances à l'église, une heure avant la cérémonie religieuse.

Direction des funérailles:
BEAUDOIN FERLAND DUPUIS LTÉE
Saint-Flavien

Pour renseignements: (418) 728-2202
télécopieur: (418) 728-3747



Gabrielle (Godbout) Crête
1926 - 2004

À l'hôpital de l'Enfant-Jésus du CHA, le dimanche 12 décembre 2004, à l'âge de 78 ans et 9 mois, est décédée Gabrielle Godbout. Elle demeurait à Québec. Elle a été confiée au

COMPLEXE FUNÉRAIRE DU PARC COMMÉMORATIF LA SOUVENANCE

La famille recevra les condoléances au **FUNÉRAIRIUM LÉPINE-CLOUTIER LTÉE**

9255, boul. l'Ornière, Neufchâtel

le vendredi 17 décembre 2004 de 14h à 17h et de 19h à 22h. Le service religieux sera célébré le **samedi 18 décembre 2004 à 11h, en l'église St-André Neufchâtel (10 680, boul. Savard, Neufchâtel)** et de là au

PARC COMMÉMORATIF LA SOUVENANCE INC.

Elle laisse dans le deuil, ses enfants:

André (Louise Bouchard), Michel (Denise Dubois), Lucie, Denis (Louise Trudeau), Josée (Luc Poirier), Lise, Claude (Claire Gagnon), Benoît (Manon Germain); leur père: Raymond Crête; ses petits-enfants: Alain, Francis, Mathieu, Olivier, Éliane, Alexis, Antoine, Jean-Sébastien, Rosalie, Frédéric, André, Valérie et Normand; ses sœurs et frères: Marie-Anne Godbout (Jules Rousseau), Jeanne d'Arc Godbout (feu Pierre Chabot), Lucien Godbout (Pierrette Gobeil), Marie-Marthe Godbout (Jean-Claude Bédard), Roland Crête (Aline Doyon), Carmen Crête (Yvon Dufour), Bertrand Crête (Denise Grenier); ses cousins, cousines, neveux, nièces et autres ami(e)s. Un remerciement tout particulier au personnel soignant du E-2000 de l'hôpital de l'Enfant-Jésus. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (525, boul. Hamel Est, Québec, QC, G1M 2S8).

Pour renseignements: 529-3371
Télécopieur: 529-9506
Courriel: lc@lepinecloutier.com
Site Internet: www.lepinecloutier.com

Décès & Avis



Cécile Lachance
1918 - 2004

La Résidence Sacré-Cœur, le 14 décembre 2004, à l'âge de 86 ans, est décédée dame Cécile Lachance. Elle demeurait à Québec. Elle laisse dans le deuil ses sœurs, frères, belles-sœurs et beaux-frères: feu Louis-Philippe (Raymond Arcand), Jean-Paul (feu Murielle Lemelin), Rose (feu Roger Martel), Jeannette, Germaine, Guy (Suzanne Bédard), Louise (Dr Jean-Charles Lavallée), ainsi que plusieurs neveux et nièces, petits-neveux et petites-nièces, tante, cousins, cousines et ami(e)s. Le service religieux sera célébré le **18 décembre 2004 à 11h, en l'église Sacré-Cœur de Jésus (340, rue Montmartre)**. La famille recevra les condoléances une heure avant la cérémonie religieuse à l'église. La direction des funérailles a été confiée au **COMPLEXE FUNÉRAIRE SYLVIO MARCEAU** Membre du Réseau Dignité 224, St-Vallier Ouest, Québec

La famille tient à exprimer son affectueuse reconnaissance à tout le personnel de la résidence Sacré-Cœur, unité 200 Ouest, pour leur dévouement exceptionnel, leurs soins de grande qualité, leur accueil chaleureux et leur constante disponibilité. Merci également à monsieur l'abbé Gaston Pigeon, aux membres de la Pastorale, aux religieuses qui assureraient une visite régulière, à madame Nicole Bergeron, éducatrice, et aux dévoués bénévoles. Compenser l'envoi de fleurs par des messes ou des dons à la Fondation Georgette Lavallée, 1602 de la Moselle, Charlesbourg, téléphone: (418) 628-4355. Pour renseignements: (418) 522-5212 télécopieur: (418) 521-2187 courriel: quebec@syvliomarceau.com Membre de la Corporation des thanatologues du Québec



Jacques Lachance

sa résidence, le 12 décembre 2004, à l'âge de 85 ans, est décédé monsieur Jacques Lachance, époux de feu Fernande Paradis, fils de feu Eustelle Lépine et de feu Eugène Lachance. Il demeurait à Québec. Selon ses volontés, il ne sera pas exposé. Le service sera chanté en présence du corps, le **samedi 18 décembre à 11h, en l'église Saint-Pie X**, où la famille recevra les condoléances à compter de 9h30, sous la direction de la **COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DE L'ANSE** 280, de Rue, Québec (Québec) G1L 2N9

Je laisse dans le deuil ses enfants: Pierre, Hélène, Daniel (Katia Morin), feu Jacqueline; ses petits-enfants: Jean-François, Bernard, Élisabeth, Pierre-Olivier, Jean-Philippe, David, Raphaël, Thomas; ses arrière-petits-enfants: Kolly-Ann, Zachary, Frédérique; ses sœurs: Madeleine (Charles Garant), Louise (Zoël Pelletier); son frère Bernard (Rose-Aimée Duquette); ses belles-sœurs et beaux-frères: Thérèse (François Lemire), Arthur, Jules (Lina Labadie), Malvina, Guy Lachance, Constance St-Pierre, René Leboeuf; ainsi que de nombreux neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s fidèles. Un merci spécial au personnel de l'unité coronarienne de l'hôpital l'Enfant-Jésus pour les bons soins prodigués. Compenser l'envoi de fleurs par un don à la Fondation Laubervière, 401, rue St-Paul, Québec, Qc, G1K 3X3, (418) 692-4248. Des enveloppes seront disponibles à l'église. Pour renseignements: (418) 525-6044 Télécopieur: (418) 525-6971 Courriel: Coopdel.anse@videotron.ca

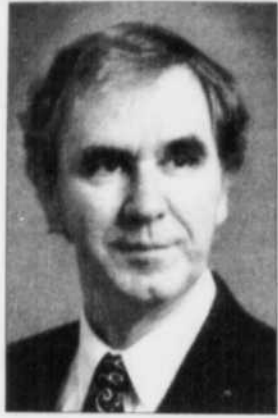


Lucien Leclerc
1918 - 2004

l'hôpital Laval, le samedi 11 décembre 2004, à l'âge de 86 ans, est décédé Lucien Leclerc, époux de feu Armande Lambert. Il demeurait à Sainte-Foy. Il a été confié au

COMPLEXE FUNÉRAIRE DU PARC COMMÉMORATIF LA SOUVENANCE 301, rang Ste-Anne, (coin rte de l'Aéroport), Quartier Laurentien, Sainte-Foy. Le service religieux sera célébré le **samedi 18 décembre 2004 à 11h, en l'église St-Jean-Baptiste-de-la-Salle (2550, rue Blencourt, Ste-Foy)**. La famille recevra les condoléances à l'église, une heure avant la cérémonie. Je laisse dans le deuil, ses enfants, sa belle-fille et son gendre: Denis, Hélène Lefebvre, Marc, Jacynthe, Daniel Jacques; ses

petits-enfants: Geneviève et Alexandre Laclerc et Jonathan Jacques; sa sœur Yvette (feu Claude Boulanger); sa belle-sœur Gisèle Bernier (feu Marcel Laclerc); ses beaux-frères et belles-sœurs: Gemma Lambert (feu Léon Carrier), Yolande Lambert (feu Julien Landreau), Soeur Colette Lambert S.F.B., Ghislaine Lambert (feu Jean Duhamel), Suzanne Fournier (feu Clément Lambert), Jeannine Coriveau (feu Jean-Claude Lambert), André Lambert, Ida Pleau, Yvan Lambert, Solange Bussièrès; ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins et ami(e)s. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation de l'hôpital Laval (2725, chemin Ste-Foy, Québec QC G1V 4G5, 418-656-4636). Pour renseignements: 871-2372 Télécopieur: 871-6965 Courriel: lasouvenance@lepinecloutier.com Site Internet: www.lepinecloutier.com



Alfredo Lévesque

"Tel est le chemin spirituel Une montée en son âme Comme une longue marche En sa montagne intérieure" (Jean Proulx)

Alfredo Lévesque, fils de feu Élisée Lévesque et Alfreda Lévesque de Saint-Gabriel de Kamouraska, est décédé entouré de ses proches, à la suite d'une longue maladie à l'Hôtel-Dieu de Québec, le mercredi 8 décembre 2004, à l'âge de 67 ans. Alfredo était un homme de cœur, d'éthique, de consensus, un homme fier, digne, respectueux et loyal envers tous les gens qu'il rencontrait.

Je laisse dans le deuil sa conjointe, Nicole Léveillé-Falardeau; ses enfants: Mylène et Bertrand (Julie Simard) et la mère de ses enfants Carmen Pharaud; ses petits-enfants: Étysé et Anne-Sophie; ses frères et sœurs: Hector (Denise Boucher), Pauline (Raymond Lemieux), Lizette, Gilbert (Jeanine Michaud), Diane, Paulin (Guytane Suzie Chaput), feu Claude (Marie Bouchard); plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, oncles et tantes. Il laisse aussi dans le deuil les membres de la famille Léveillé, soit Berthe H. (mère de la conjointe), Paule (Laurent Saucier), Jacques (Jocelyne Gauvin), Paul (Sylvie Desbiens), Louise (Al Lvy), Danièle (L. Bouchard), Jean-Louis, François (Marie Toussaint) et Michel; les membres de la famille Pharaud, soit Marielle et ses enfants, Gisèle (feu Roger Taillefer) et ses enfants; ainsi que plusieurs amis personnels, dont ceux du groupe AutonHommie, de l'Association Québec-France et de la Compagnie des Jeunes Retraités. Les funérailles seront célébrées en présence des cendres, le **samedi 18 décembre 2004 à 14h, en l'église Saint-Mathieu, située au 3155, ch. des Quatre-Bourgeois à Sainte-Foy**. La famille recevra les condoléances à compter de 13h. La famille tient à remercier le personnel des soins palliatifs de l'Hôtel-Dieu de Québec pour leurs soins prodigués avec compréhension et amour. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Société de recherche sur le cancer inc. (402-625, av. du Président-Kennedy, Montréal, QC H3A 3S5) ou bien à la Fondation de la Maison Michel-Sarrazin, située au 2101, ch. St-Louis, Sillery (Québec) G1T 1P5. Des formulaires seront disponibles à l'église après la cérémonie. La direction des funérailles a été confiée à la **COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DU PLATEAU** 693, Nérée-Tremblay, Ste-Foy QC G1N 4R8 Pour renseignements: 688-2411 Télécopieur: 688-2414 Courriel: residencefuneraire@cfplateau.com



Jean Lortie
1931 - 2004

l'hôpital Laval, le 11 décembre 2004, est décédé monsieur Jean Lortie, époux de dame Fernande Berrouard. Il demeurait à Beaufort. Il a été confié à la maison funéraire

LÉPINE CLOUTIER LTÉE Le service religieux sera célébré le **vendredi 17 décembre 2004 à 14h, en l'église La Nativité de Notre-Dame, 25, rue du Couvent, Beaufort** et de là au cimetière Montmorency. La famille recevra les condoléances à l'église, une heure et demie avant la cérémonie.

Je laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: feu Fabienne Lortie, Simon Lortie (Lise Richard), Maxim Lortie (Marie Cantin); ses petits-enfants: Jean-François Bouissac, Ernest Gosselin, Édouard Cantin-Lortie, Léo Cantin-Lortie ainsi que Alexandre Cantin-Brochu; son frère, ses sœurs, ses beaux-frères et belles-sœurs: Marie (Pierre Martel), Colette (Walter Caron), Yves, Julie Poulin (feu Noël Berrouard), Rachel Berrouard (Claude Marois), Yolande Berrouard et Denise Berrouard; ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s dont les membres de la famille Bouissac. La famille tient à remercier le Dr Gabriel Gosselin pour sa présence. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation de l'hôpital Laval, 2725, chemin Ste-Foy, Ste-Foy, (Québec), G1V 4G5, tél.: 418-656-4638. La direction des funérailles a été confiée à la maison funéraire

LÉPINE CLOUTIER LTÉE 715, St-Vallier Est, Québec. Pour renseignements: (418) 529-3371 Télécopieur: (418) 529-5066 Courriel: lc@lepinecloutier.com Site Web: www.lepinecloutier.com

Diane Méthot La Maison Michel-Sarrazin, le 13 décembre 2004, à l'âge de 56 ans, est décédée dame Diane Méthot, épouse de feu Gaston Germain, fille de feu Roland Méthot et de Lucette Desjardins. Selon ses volontés, la famille recevra les condoléances trente minutes avant le service. Le service religieux sera célébré en présence des cendres, le **samedi 18 décembre 2004 à 11h, en l'église Saint-Félix de Cap-Rouge (1460, Provancher, Cap-Rouge)**.

Elle laisse dans le deuil ses enfants: Jean-François et Marc-André; sa mère Lucette Desjardins; sa sœur Marielle sans laquelle il y a une partie de sa vie qu'elle n'aurait pas vécu. Elle laisse aussi dans le deuil plusieurs amis dont Sylvie Cliche, Magella Fournier et Suzanne Miller qui l'ont suivie de près, ainsi que de nombreux oncles, tantes, cousins, cousines, parents et ami(e)s. Remerciements au personnel soignant de l'hôpital Saint-Sacrement et au personnel soignant de la Maison Michel-Sarrazin et plus particulièrement à Lise Faucher, Isabelle Martineau et au docteur Hubert Marcoux. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à l'organisme de votre choix. La direction des funérailles a été confiée à la **COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DU PLATEAU** 693, Nérée-Tremblay Sainte-Foy (Québec) G1N 4R8 Pour renseignements: 688-2411 télécopieur: 688-2414 courriel: residencefuneraire@cfplateau.com



Jeannine Welsh Moisan
1924 - 2004

Au Centre d'hébergement de Saint-Casimir, le 11 décembre 2004, à l'âge de 80 ans et 3 mois, est décédée madame Jeannine Welsh, épouse de feu monsieur Eloi Moisan. Elle demeurait à Saint-Gilbert. La famille recevra les condoléances à la **MAISON GUY DENIS COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DE LA RIVE-NORD** 950 boul. Dussault, Saint-Marc-des-Carières le vendredi 17 décembre de 19h à 22h et le samedi 18 décembre à compter de 9h30, suivi du service religieux qui sera célébré à 11h, en l'église de St-Gilbert et de là au cimetière paroissial.

Madame Welsh laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: Hélène (Pierre Bélanger), Jean-Luc (Jacinthe Julien), Pierre-Paul (Claudette Gignac), Bruno (Lise Sauvageau), Céline (Michel Dusablon), Marianne (Simon Matte) et François (France Tardif); ses petits-enfants: Dany Bélanger (Patricia Lamie), Chantale Bélanger, Patricia, Jonathan, Pascal et Julien Moisan, Philippe, Olivier et Guillaume Moisan, Alexandre et Isabelle Moisan, Nicolas Morency et Catherine Dusablon, Maxime et Jessyca Naud, Véronique et Stéphane Moisan; ses arrière-petits-fils Edmond et Jérôme; son frère et ses sœurs, ses beaux-frères et ses belles-sœurs de la famille Welsh: Wellie (Thérèse Frenette), Marie-Berthe (Henry Jacques), Charlotte (Armand Perron), Reine-Aimée, O.M.I., Marie-Laure, Bernadette Gignac, Léontine Paquin et Bruna Bédard; ses beaux-frères et ses belles-sœurs des familles Moisan et Trudel: Alexandrine Moisan, Manius Moisan (Emérentienne Bédard), Paul-Émile Moisan, Lucienne Moisan, Bertha Beaupré, Bernadette Gilbert et Antoinette Trudel; ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, parents et ami(e)s. Sincères remerciements aux professionnels du Centre hospitalier de Saint-Raymond et du Centre d'hébergement de Saint-Casimir. Pour ceux qui le désirent compenser l'envoi de fleurs par des dons à la Fondation des services santé et sociaux de Pointe, 700, rue St-Cyrille, Saint-Raymond (Québec) G3L 1W1 ou à la Fondation des maladies du cœur, 4715, avenue des Replats, bureau 261, Québec (Québec) G2J 1B8.

Pour renseignements: Téléphone: 418-268-3575 Télécopieur: 418-268-3852 Courriel: coop.rivenord@globetrotter.net Membre de la Fédération des coopératives funéraires du Québec



Ernestine Gosselin Nadeau

l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 14 décembre 2004, à l'âge de 86 ans, est décédée dame Ernestine Gosselin, épouse de feu M. Maurice Nadeau. Elle demeurait à Lévis. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Guy (Linda Playford), Diane (Maurice Boivin), Simon (Diane Maurais) et André (Josée Lévesque); ses petits-enfants: Johanne et Christiane Nadeau, Audrey Boivin; sa sœur Thérèse Gosselin Roy; ainsi que plusieurs autres parents et ami(e)s.

Un remerciement spécial au personnel du 7ème étage de l'Hôtel-Dieu de Lévis. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis, 143, rue Wolfe, Lévis, G6V 3Z1. La famille vous accueillera à la résidence **GILBERT & TURGEON LTÉE** 4001, de la Fabrique, Lévis, secteur St-David 837-4757 Télécopieur: 837-9317 Courriel: gilbert@turgeon.qc.ca jeudi de 19h à 22h et vendredi à compter de 9h. Le service religieux sera célébré le **vendredi 17 décembre à 11h, en l'église Christ-Roi, 5515, rue St-Georges, Lévis**.



Louis-Horace Pelletier

son domicile, le 15 décembre 2004, à l'âge de 85 ans et 5 mois, est décédé M. Louis-Horace Pelletier, époux de dame Rita Jean. Il demeurait à Saint-Roch-des-Aulnaies. Il laisse dans le deuil, outre son épouse Rita, ses enfants: Jean-Hugues (Marielle Chouinard), Huguette (Yvon Pelletier), Lorraine (Pierre-Yves Caron); ses petits-enfants: Julie, Stéphane et Joël Pelletier, François et Guy Pelletier, Annie, Marie-Christine et Hélène Caron et leur conjoint(e); ses arrière-petits-enfants: Camille, Jade et Laurie. Il laisse également dans le deuil ses demi-sœurs: Cécile Chouinard et Fernande Caron; ses beaux-frères et belles-sœurs de la famille Jean: Noëlla (feu Georges Ouellet), Isabelle (feu Paul Boulay), Carmelle Caron (feu Léonard), Aline Duval (feu Ulric), Aurèle (Jeannette Lévesque), Annette (Lionel Leblanc), Denise (feu Gérard Verreault), Ruth (Marcel Fortin), Olivette (Evariste Tanguay), Carmelle (Jacques Bélanger), Yolande (André Bouchard), Nicole, Hervé (Odette Deschênes), Francine (Jacques Fortin), Richard (France Dubé), Réal (Pauline Bernier), Danielle (Jean-Roch Sénéchal). Il laisse aussi dans le deuil plusieurs neveux, nièces, autres parents et ami(e)s.

Un merci spécial à tout le personnel des services à domicile pour leur soutien tout au long de sa maladie. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet pour les soins palliatifs. Des formulaires seront disponibles au salon. Les membres de sa famille vous accueilleront au

SALON PAROISSIAL 962, de la Seigneurie Saint-Roch-des-Aulnaies vendredi de 14h à 17h et de 19h à 22h; samedi, jour des funérailles, à compter de 12h30. Le service religieux sera célébré le **samedi 18 décembre 2004 à 14h, en l'église de Saint-Roch-des-Aulnaies**, suivi de l'inhumation au cimetière paroissial. La direction des funérailles a été confiée à la maison funéraire

DE LA DURANTAYE & FILS 4, chemin du Roy Ouest, Saint-Jean-Port-Joli Pour renseignements: (418) 598-3093 sans frais: 1-877-598-3093 ou pour vos messages de sympathie: télécopieur: (418) 246-5115 courriel: duran4ge@globetrotter.net



Georges Potvin
1917 - 2004

l'hôpital Hôtel-Dieu de Québec, le 14 décembre 2004, à l'âge de 87 ans, est décédé monsieur Georges Potvin, époux de dame Angéline Boudreau. Il demeurait à Québec. Il a été confié à la maison funéraire

LÉPINE CLOUTIER LTÉE Le service religieux sera célébré le **samedi 18 décembre 2004 à 10h30, en l'église Notre-Dame-de-la-Garde, 761, rue Champplain, Québec, Qc** et de là au cimetière Notre-Dame de Belmont. La famille recevra les condoléances à l'église, une heure avant la cérémonie.

Je laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Bernard (Marie Labelle), Dominique (ami Michel Larouche) et Denis (Danièle Morissette); ses petits-enfants: Patricia (Frédéric Vallée), Barbara (Martin Gagné), Émilie, Catherine et Alexandra; ses arrière-petits-enfants: Jade, Cédric, Emeric et Déric; Jérémie, Vanessa et Amélie; sa sœur Jacqueline; ses beaux-frères et belles-sœurs de la famille Boudreau: Stella (Roger Goulet), Antoinette, Thérèse, Nora Mae, Délima, Priscille et Fida (Laurier Paquet); ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, parents et ami(e)s. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par des offrandes de messes ou un don à la Fondation des maladies du cœur du Québec, 4715, avenue des Replats, bureau 261, Québec (Québec) G2J 1B8, téléphone: (418) 682-6387. La direction des funérailles a été confiée à la maison funéraire

LÉPINE CLOUTIER LTÉE 715, de St-Vallier Est, Québec Pour renseignements: (418) 529-3371 télécopieur: (418) 529-5066 courriel: lc@lepinecloutier.com site Internet: www.lepinecloutier.com



Félix Roussin

Sainte-Foy, le 15 décembre 2004, à l'âge de 68 ans, est décédé monsieur Félix Roussin, homme d'affaires toujours actif, président des Immeubles Félix Roussin. Fils de feu monsieur Jean-Thomas Roussin et de feu dame Maria Routhier. Époux en premières noces de feu dame Claire Labrecque et en secondes noces de dame Marcelle Nadeau. Il demeurait à Sainte-Foy depuis 1968, autrefois de Black Lake où il était à l'emploi de la Cie Asbestos. La famille recevra les condoléances au funérarium

LÉPINE CLOUTIER LTÉE 1025, route de l'Église, Sainte-Foy vendredi de 14h à 17h et de 19h à 22h; samedi de 9h à 10h30. Le service religieux sera célébré

le **samedi 18 décembre 2004 à 11h, en l'église St-Mathieu, 3155, chemin des Quatre-Bourgeois, Sainte-Foy** et de là au cimetière Notre-Dame de Belmont.

Je laisse dans le deuil, outre son épouse Marcelle, son fils René (Hélène Bédard), feu Luc et sa fille Manon (Jim Leung); ses petits-enfants: Olivier et Maude Roussin; Clara et Chloé Leung; les enfants de son épouse: Pierre (Marie-France Côté), Jean, Michel (Marthe Larouche), Marie Claude et David Gagné (Nathalie Gough) et ses petits-enfants. Également dans le deuil ses frères: Maurice (Denise Gagnon) et Bruno (Denise Cloutier); ses sœurs: Martine (Lauréat Renaud) et Stella (Marc-André Groleau) et feu Véronique (Réal Grenier) ainsi que de nombreux neveux, nièces, cousins, cousines, parents et ami(e)s; ses beaux-frères et ses belles-sœurs.

Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation du CHUC (pavillon du CHUL), 10, rue de l'Espérance, Québec (Québec) G1L 3L5, téléphone: (418) 525-4385.

Pour renseignements: (418) 529-3371 télécopieur: (418) 529-9506 courriel: lc@lepinecloutier.com site Internet: www.lepinecloutier.com



Pauline Savard
1949 - 2004

l'hôpital St-François d'Assise, le 13 décembre 2004, à l'âge de 55 ans, est décédée dame Pauline Savard, épouse de monsieur Robert Lajeunesse. Elle demeurait à Québec. La famille recevra les condoléances au funérarium

FALARDEAU BÉDARD ROY ENR. 30, rue St-Joseph, Loretteville jeudi de 19h à 22h, vendredi de 9h à 10h30. Le service religieux sera célébré le **vendredi 17 décembre 2004, à 11h, en l'église St-Ambroise de la Jeune Lorette, 277, rue Racine, Loretteville**, et de là au cimetière paroissial.

Elle laisse dans le deuil, outre son époux, sa fille: Sophie (Marco Di Lalla), son fils: Charles-Philippe; ses oncles et tantes, ses beaux-frères et belles-sœurs de la famille Lajeunesse ainsi que de nombreux neveux, nièces, cousins, cousines, parents et ami(e)s. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la maison de Laubervière, 401, rue St-Paul, Québec, (Québec), G1K 3X3, tél.: (418) 692-4248.

Pour renseignements: **FALARDEAU BÉDARD ROY ENR** Téléphone: (418) 842-3737 télécopieur: (418) 842-1078 Courriel: ypicard@lepinecloutier.com Site web: www.lepinecloutier.com



Germaine St-Laurent
1909 - 2004

Au Centre Paul Gilbert de Chamy, le 13 décembre 2004, à l'âge de 95 ans, est décédée dame Germaine St-Laurent, fille aînée de feu M. Adélaïde St-Laurent et de feu dame Céline Bédard. Ex-coiffeuse au 468, Saint-Sauveur dans la paroisse Saint-Joseph. Elle demeurait à Saint-Nicolas, après avoir vécu la majorité de sa vie à Québec.

Elle laisse dans le deuil la famille Duchesneau: Jocelyn, Serge, Daniel, Réal, Luc, Marlène ainsi que leur conjoint et conjointe, et leurs enfants et petits-enfants, sans oublier Mario et André. Ses frères et sœurs étaient: feu Rose-Alma (feu Rosaire Gauvreau), feu Jeanne-Eva, feu Dollard (feu Jannette Carreau), feu Paul-Henri (feu Thérèse Villeneuve), feu Jacqueline (feu Roland Duchesneau) et feu Armand. La famille recevra les condoléances au

COMPLEXE FUNÉRAIRE SYLVIO MARCEAU Membre du Réseau Dignité 270, Marie-de-l'Incarnation, Québec le vendredi 17 décembre 2004 de 14h à 17h et de 19h à 22h et le samedi 18 décembre 2004 de 11h à 13h45. Les funérailles auront lieu le **samedi 18 décembre 2004 à 14h, en l'église Ste-Angèle de St-Malo** et de là au cimetière St-Charles.

Nous désirons souligner le travail professionnel et remarquable que le personnel de l'unité du Carrefour du Centre Paul-Gilbert a su prodiguer avec autant d'humanité et d'affection à Mme St-Laurent. Sincèrement Mille Mercis! La famille Duchesneau.

Pour ceux et celles qui préféreraient les dons, veuillez les faire parvenir à l'attention de «La Fondation du Centre Paul-Gilbert», 9330, boul. Centre Hospitalier, Chamy (Québec) G6X 1L6. Pour renseignements: (418) 522-5212 télécopieur: (418) 521-2187 courriel: quebec@syvliomarceau.com Membre de la Corporation des thanatologues du Québec

DON PLANIFIÉ

Léguer l'espoir... par testament



1040, avenue Belvédère, bureau 214 Sillery (Québec) G1S 3G3

Téléphone: (418) 683-8666

Don en ligne: www.quebec.cancer.ca



Mon père est important parce que... www.monpere.ca



Norbert Thomassin
1919 - 2004

L'Hôtel-Dieu de Québec du CHUQ, le 12 décembre 2004, à l'âge de 85 ans, est décédé, entouré de l'amour des siens. M. Norbert Thomassin, époux de dame Anita Fortier, il demeurait à Beaufort. Il a été confié à

LES JARDINS QUÉBEC

493, route 138, C.P. 111
Saint-Augustin (Québec)

La famille recevra les condoléances au **FUNÉRAIRIUM LÉPINE-CLOUTIER LTÉE**, 6450, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg, vendredi de 14h à 17h et de 19h à 22h, et samedi de 10h à 12h30. Le service religieux sera célébré le **samedi 18 décembre 2004 à 13h en l'église Ste-Thérèse-de-Lisieux** (158, Bertrand, Ste-Thérèse-de-Lisieux).

Je laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: Gaston (Madeleine Aubert), Philippe, Robert (Lyne Lafrance), Dominique (Céline Lefrançois), Céline, Gisèle (Pierre Paré), Nicole (Richard Côté); ses petits-enfants: Véronique, Catherine, Jean-François, William, Jonathan, Jérôme et David; ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Fernande (feu Léandre Clavet), Thérèse (feu Clément Nadeau), Jeanne (Jean-Marc Morel), Rita Thomassin (feu Raymond Thomassin), Gabrielle Fortier (Rosario Blanchet), Gilberte Fortier (feu Maurice Beaudoin), Annette Fortier (feu Albert Fortier), Claude Fortier (Gemma Sanschagrin), Gaston Fortier (Lucille Bégin), Thérèse Côté (feu Jean-Marie Fortier), Gérald Fortier (Colette Roy), Maurice Fortier (Pauline Paquet), Paul-Henri Fortier (Francine Vézina), Cyrille Fortier (Angèle Morneau), Daniel Fortier (Marie-Paule Thomassin), Gemma Thomassin (feu Lucien Fortier); ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s. La famille tient à remercier le personnel de l'Hôtel-Dieu de Québec, spécialement le 8e étage pour leur dévouement et les bons soins prodigués. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation du CHUQ - pavillon Hôtel-Dieu (10, de l'Espinau, Québec QC G1L 3L5, tél. 418-525-4385).

Pour renseignements: 529-3371
Télécopieur: 529-9506
Courriel: lc@lepinecloutier.com
Site Internet: www.lepinecloutier.com



Dr François Tremblay

Le 13 décembre 2004 est décédé, à Chicoutimi, à l'âge de 67 ans 5 mois, Dr François Tremblay pédiopsychiatre, époux de Mme Nicole Imbeau, demeurant à Chicoutimi. La famille accueillera les parents et ami(e)s à compter de 14h le vendredi 17 décembre 2004, à la

RÉSIDENTE FUNÉRAIRE GRAVEL & FILS

Réseau Dignité
825, Bégin coin des Champs-Élysées
Chicoutimi

Les heures d'accueil sont: vendredi de 14h à 17h et de 19h à 22h. Samedi, le salon sera ouvert à compter de 12h (midi). Une célébration de la parole aura lieu le **samedi 18 décembre 2004 à 14h, en la Chapelle Gravel & Fils**. Les cendres seront déposées au cimetière St-François-Xavier à Chicoutimi.

Il était le fils de feu Dr Gérard Tremblay et de feu Marcelle Dugal. Il laisse dans le deuil, outre son épouse Mme Nicole Imbeau, ses enfants: Louis Tremblay (Nicole Jetté), Hélène, Nicolas (Solange Tremblay); ses petits-enfants: Charles et Geneviève Tremblay; ses sœurs: Marie Tremblay (feu Martial Blondin), Catherine (André Bélanger); ses beaux-frères et belles-sœurs: Benoît Imbeau (feu Rita Caron), Louise (Réal Cousineau), feu Raymond (Monique Lapointe), Suzanne (Joachim Girard), Claude (Carole Couture), Thérèse (Yvon Tremblay), Pauline; ainsi que ses neveux et nièces, petits-neveux et petites-nièces, et de nombreux parents, ami(e)s et collègues. Pour ceux et celles qui le désirent, une personne bénévole de la Fondation de ma vie sera présente au salon afin de recueillir vos dons.

Pour information: (418) 543-0755
pour vos messages de condoléances,
télécopieur: (418) 543-7241
courriel: info@gravefiles.com

Direction funéraire:

RÉSIDENTS FUNÉRAIRES GRAVEL & FILS
(Membre de la Corporation
des thanatologues du Québec)

725

Anniversaires de décès



Françoise Dubeau

Un service anniversaire aura lieu le samedi, 18 décembre 2004, à 16h, en l'église de St-Joachim. Merci aux parents et ami(e)s qui s'uniront à la famille pour cette célébration.

Ses sœurs



Edwidge Galarneau Martel

Chère maman,

Déjà un an que tu vis dans un monde sans souffrance. Ton départ, ton absence, laissent un grand vide dans nos cœurs.

En ta mémoire une messe anniversaire sera célébrée, le samedi, 18 décembre 2004, à 16h, en l'église de Pont-Rouge. Merci aux parents et ami(e)s qui s'uniront à nous pour cette célébration.

Vos enfants: Gilles, Jacqueline, Lucette, Jacques, Michel, Rolande, Henri, Jocelyne, Jocelyn, Louise

730

In Memoriam

765

Monuments

DU MANUFACTURIER
THERIAULT & FILS
710, 1ère Ave. Québec, 524-1561

EN BREF

Cancer du sein : une licence exclusive pour DiagnoCure

La biotech de Québec DiagnoCure a annoncé hier l'obtention des droits d'une licence visant à développer prochainement de nouveaux tests diagnostiques du cancer du sein. Développée par l'Université McGill, cette licence exclusive fait appel aux applications technologiques sur les protéines DCP/Cux. « Les travaux de recherche menés par le Dr Alain Nepveu de McGill ont démontré que ces protéines se sont exprimées de façon anormale dans certains cancers du sein. On est donc confiant de mettre au point des tests diagnostiques pouvant mener au dépistage de cette forme de cancer », a souligné hier Pierre Désy, président et chef de direction de DiagnoCure. Selon ce dernier, il se pourrait que les travaux de recherche servent également au dépistage d'autres types de cancers. *Pierre Couture*

Le bénéfice net trimestriel de Spectra Premium glisse à 633 000 \$

BOUCHERVILLE — Aux prises avec des problèmes de productivité, les Industries Spectra Premium ont enregistré un bénéfice net de 633 000 \$, ou 2 e de l'action, pour le troisième trimestre terminé le 31 octobre. Le fabricant de pièces automobiles de Boucherville avait présenté un bénéfice net de 1,5 million \$, ou 5 e par action, un an auparavant. Les ventes ont progressé, passant de 58 millions \$ à 66,2 millions \$. Cette hausse des ventes provient du secteur des fabricants d'origine et plus particulièrement de la récente acquisition de Trimag qui a été conclue le 2 août 2004. Du côté du secteur du marché secondaire, en excluant l'effet des variations de taux de change, les ventes ont été en baisse de 1,9%. « Au cours de la première portion de ce trimestre, nos ventes et coûts d'exploitation dans le secteur du marché secondaire ont été affectés par des problèmes opérationnels temporaires de main-d'œuvre et de productivité à notre nouvel entrepôt de Boucherville », a précisé Jacques Momblean, président et chef de la direction de Spectra Premium. *PC*

Ioukos tente de se mettre en faillite aux États-Unis

WASHINGTON — La juge du tribunal des faillites de Houston poursuivra demain les auditions des représentants du géant pétrolier russe Ioukos, qui a demandé à bénéficier de la protection de la Loi américaine sur les faillites, a indiqué hier un porte-parole de Ioukos au Texas. « Nous pensons que c'est un bon signe », a indiqué un porte-parole de Ioukos, Mike Lake, à l'AFP. La juge Letitia Clark doit entendre les arguments des représentants du numéro un du pétrole russe qui affirme qu'ils ne peuvent s'adresser à la justice russe pour obtenir gain de cause. « Ioukos ne peut obtenir justice ou une solution appropriée en traitant avec le gouvernement russe par le biais du système judiciaire russe », selon les documents remis par le groupe au tribunal des faillites de Houston. *AFP*

La vigueur du huard fait mal à Bombardier Produits récréatifs

Cela n'empêche pas une hausse des profits de l'entreprise

KARINE FORTIN
Presse canadienne

MONTREAL — La vigueur du dollar canadien continue de nuire à Bombardier Produits récréatifs (BRP), qui comptabilise la majeure partie de ses ventes de VTT, motoneiges et moteurs hors bord en billets verts.

Grâce à un gain de change sur sa dette libellée en dollars américains, le manufacturier de Valcourt a néanmoins fait état hier de profits en hausse pour son troisième trimestre clos le 30 novembre dernier.

Son bénéfice net s'est en effet établi à 53,3 millions \$ comparativement à 36,1 millions \$ à la période correspondante en 2003. Cette amélioration est survenue en dépit d'une diminution des revenus, qui sont passés de 679,5 millions \$ pour le troisième trimestre de 2003 à 637,1 millions \$.

À elle seule, la fluctuation des devises est responsable de quelque 55 millions \$ de cette baisse, a indiqué la direction dans un communiqué. En neuf mois, ce sont 139 millions \$ qui ont été retranchés du chiffre d'affaires.

La réorganisation des activités de BRP et les réductions d'effectifs annoncées au cours des derniers mois n'ont pas permis à l'entreprise de préserver sa marge bénéficiaire

Bombardier

Produits récréatifs		
Résultats du 3 ^e trimestre		
En milliers \$	2004	2003
Revenus	6371	6795
BAIIA	1222	764
Bénéfice net	53,3	36,1

- Profil de l'entreprise**
- Siège social: Valcourt, Québec
 - Employés: 6900
 - Activités: fabricant de motoneiges, motomarines, moteurs hors-bord et VTT.

Source: BRP. INFOGRAPHIE PC-LE SOLEIL

brute, qui s'est établie à 21 %, au lieu de 24 % à pareille date l'an dernier.

La rentabilité de l'entreprise a en outre souffert de rajustements liés à son acquisition par Bain Capital, la Caisse de dépôt et la famille Bombardier en 2003.

« La forte progression du dollar canadien par rapport à la devise américaine a eu un effet défavorable important sur notre bénéfice net, qui a été partiellement compensé par l'impact positif (...) sur notre dette libellée en dollars américains », a souligné dans un communiqué le pdg José Boisjoli.

Les pdg de compagnies forestières canadiennes annulent une réunion

MONTREAL (PC) — Les chefs de la direction de compagnies forestières canadiennes ont décidé de ne pas se rendre à Chicago, où ils devaient rencontrer aujourd'hui leurs homologues de compagnies américaines dans le but de trouver un règlement négocié au conflit sur le bois d'œuvre.

Les pdg de compagnies canadiennes veulent ainsi exprimer leur colère après la récente décision du département américain du Commerce de ne réduire que légèrement les droits imposés sur le bois canadien.

Les membres de l'industrie canadienne du bois d'œuvre prévoient une réduction de moitié de ces droits punitifs, après la décision d'un comité spécial de l'ALENA qui a jugé l'été dernier qu'il n'existe aucune preuve que les exportations canadiennes de bois

d'œuvre constituent une menace pour l'industrie américaine.

À la suite de la récente décision du département du Commerce, le total des droits *antidumping* et compensatoires devrait s'établir à 21,21 % en moyenne, comparativement aux droits initiaux de 27,2 % qui avaient été instaurés en mai 2002.

PROVOCATION

Les représentants de l'industrie canadienne du bois d'œuvre ont perçu

Le bénéfice avant intérêt, impôts et amortissement (BAIIA) est demeuré relativement stable d'une année à l'autre. Il s'est établi pour le troisième trimestre à 77,8 millions \$, alors qu'il était de 76,5 millions \$ en 2003.

Depuis le début de l'exercice, BRP a engrangé 36,3 millions \$ et ses revenus ont totalisé 1,83 milliard \$. Au cours des neuf premiers mois de 2003, la société avait fait état de profits de 22,4 millions \$ et d'un chiffre d'affaires de 1,68 milliard \$.

MESURES

BRP, qui n'est pas inscrite en Bourse, a récemment annoncé la vente de sa division de véhicules utilitaires. Elle a aussi laissé savoir qu'elle souhaitait se départir de deux usines de moteurs aux États-Unis.

D'après José Boisjoli, ces mesures ainsi que les 800 mises à pied annoncées récemment devraient permettre d'assurer la croissance de la société dans un marché de plus en plus mondialisé.

« Nous avons dû prendre des décisions difficiles au cours des dernières semaines, en particulier celles qui affectent directement nos employés. Ces décisions ont été prises pour protéger la société des pressions extérieures sur lesquelles elle n'a aucun contrôle », a expliqué le gestionnaire.

BRP, qui a été à l'origine de la multinationale Bombardier, emploiera quelque 2900 personnes au terme de sa réorganisation, prévue pour la fin de janvier prochain.

cette décision comme un geste de provocation, quelques jours avant la rencontre prévue à Chicago.

La décision d'annuler cette rencontre aurait été prise à l'initiative des chefs de la direction de compagnies forestières de la Colombie-Britannique.

« J'avais mon billet d'avion en main lorsque j'ai été avisé que les gars de la Colombie-Britannique n'y allaient pas, alors je ne suis pas monté à bord », a déclaré Frank Dottori, pdg de la société montréalaise Tembec.

Il s'est dit d'accord avec cette décision. « Je crois que nous devons discuter parce qu'il faut adopter une attitude positive, a ajouté M. Dottori. Mais je crois aussi que l'autre partie doit faire la preuve qu'elle a une attitude positive. »

Confiance en hausse chez les dirigeants de PME

MONTREAL (PC) — Le syndicat professionnel des PME a fait état, hier, d'une hausse de la confiance au présent trimestre.

Pour une deuxième fois de suite, l'indice de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) a progressé. « Il semble bien que les dirigeants de PME prévoient une amélioration de l'économie, ce qui est une excellente nouvelle pour 2005 », indique un communiqué.

En ce quatrième trimestre, « la période des Fêtes s'annonce meilleure » qu'en 2003 chez 42 % des entrepreneurs, en dépit des coûts de l'énergie et des assurances, qui restent lourds.

La FCEI a mené un sondage entre les 22 novembre et 3 décembre auprès de 2883 dirigeants d'entreprise et dont les résultats sont précis à 1,8 point de pourcentage près, 19 fois sur 20.

L'indice du quatrième trimestre atteint 108,4 par rapport aux 107,5 observés en septembre; si 42 % des sondés voient la performance actuelle de leur société « beaucoup ou un peu plus forte » qu'un an plus tôt, 23 % l'estiment plus faible. Au Québec, l'indice de la FCEI recule légèrement à 107,9, contre 110,1 en septembre.

Lessor du dollar canadien et son impact sont évalués différemment « selon le secteur d'activité et le type d'entreprise ». Celles qui importent des États-Unis « bénéficient généralement d'un plus dollar fort, alors que les PME exportatrices sont plus affectées », observe la FCEI.

Ainsi, 50 % des sondés « ne ressentent pas d'impact » du huard replumé, 31 % le préfèrent moins élevé, pendant que 19 % des sondés affirment qu'un dollar plus fort les aiderait.

La force du dollar a fait diminuer le passif net national

MONTREAL (PC) — Au troisième trimestre, le passif net national envers des résidents étrangers a crû de 9,2 % et s'est établi à 192,9 milliards \$, révélait hier Statistique Canada.

Le dollar canadien plus fort a fait baisser le passif des Canadiens envers le reste du monde, mais son ascension est allée de pair avec une chute de l'actif plus importante, en date du 30 septembre.

L'actif a diminué ainsi de 35,4 milliards \$ comparativement au trimestre clos le 30 juin, pour se situer à 954,9 milliards \$; en l'espace de trois mois, la force du huard a entamé l'actif de 43,8 milliards \$, calcule l'agence. Quant au passif, au 30 septembre, il perdait 19,2 milliards \$ à 1147,7 milliards \$, le dollar y retranchant dans ce cas 23,6 milliards \$.

En termes de proportion du produit intérieur brut (PIB), le passif net est remonté à 14,7 % au troisième trimestre contre 13,7 % au précédent; cette part du PIB était descendue régulièrement depuis le sommet de 44,3 % atteint en 1994.

De plus, le dollar « a eu sa plus forte incidence sur les investissements directs à l'étranger », dont la valeur a reculé de 9,7 milliards \$ pour se fixer à 438,1 milliards \$.

La faiblesse des marchés boursiers à l'étranger, en regard du huard, a également fait diminuer de 5,0 % la va-

Bilan des investissements internationaux du Canada

3^e trimestre de 2004

Le passif net du Canada envers les résidents étrangers, soit la différence entre l'actif et le passif étrangers, a augmenté de 9,2 % pour s'établir à 192,9 milliards \$.

Investissements internationaux (en milliards \$)



Source: Statistique Canada. INFOGRAPHIE PC - LE SOLEIL

leur des actions détenues hors frontières par des Canadiens.

Par ailleurs, les réserves internationales se situaient à 44,7 milliards \$ au 30 septembre, leur niveau le plus bas depuis la fin de 1999.

Indice boursier régional

L'indice boursier régional Québec/Chaudière-Appalaches valait hier 2355,81 points en hausse de 20,93 points ou 0,90 % sur la journée précédente.

Nom	Symbole	Volume	Dernier	Change	AMISCO INDS (IAC TO)	579	515	-0,15
AGS INC CL A (AAL-MVA TO)	2990	1,33	0,02	INDAL INDS FN SVC (IAG TO)	4821	50,30	1,01	
AETERNA ZENTARIS (AEZ TO)	2950	7,57	-0,25	I P L INC A (IPI-MVA TO)	4300	0,30	-0,10	
BIOLUX PHARMA (BIP-VI TO)	3170	0,52	0,07	JUNEK INC (JAN-VI TO)	4000	1,10	-0,07	
CANAM MANAC A (CAM-SVA TO)	1930	4,25	0,26	COSETTE COMM (COS-SV TO)	3171	16,90	0,00	
COMPAR RE UN (CUF-UN TO)	4302	17,28	1,22	MACYRO GROUP (MYO TO)	5	2,20	0,00	
DIAGNOCURE (CUR TO)	14981	5,94	-0,30	RES ROBEK INC (ROK-VI TO)	1900	1,60	0,00	
DEG SYS CORP (DEG-VI TO)	1300	0,85	-0,01	R P M TECH (RP TO)	222	0,96	0,00	
EXFO ELECTRO-OP (EXF-SV TO)	3679	1,85	-0,09	TSQ INC (TSQ TO)	8920	1,50	0,19	
GRUPE BOZENCR (BOG TO)	1963	0,79	0,53	VICTOR HUMAN (VHS TO)	3655	1,23	-0,07	
				VIRGINIA GOLD (VIA TO)	6736	1,57	0,00	

BCE augmente son dividende annuel de 10%

La hausse, plus importante que prévu, est de 12¢ par action ordinaire

■ TORONTO (PC) — Se félicitant d'avoir réalisé des progrès dans ses efforts de restructuration, le groupe BCE, dont Bell Canada constitue la plus importante division, a annoncé hier une hausse de 10% de son dividende, pour la première fois depuis une décennie.

« Il est clair qu'à l'étape où nous sommes, nous avons réalisé des progrès dans nos efforts pour restructurer notre entreprise et la nature de nos activités, a indiqué le pdg du groupe dans un communiqué. Ces progrès, joints à un solide bilan financier, permettent à l'entreprise de récompenser ses actionnaires au moyen de cette hausse de dividende. »

La récompense dont bénéficieront les actionnaires de la plus importante compagnie du secteur des télécommunications au Canada s'élève à 1,32 \$ par action; l'augmentation, qui est plus importante que prévu, est de 12¢.

FORTE CROISSANCE

Au cours d'un appel conférence destiné aux analystes et aux investisseurs, M. Sabia a par ailleurs expliqué que son entreprise entrevoit de solides progrès en 2005 — qui suivront, au minimum, la croissance du produit intérieur brut. Pour ce faire, BCE mise sur les profits engendrés par sa nouvelle structure de coûts.

Déjà cette année, BCE a annoncé plus de 5000 mises à pied parmi son personnel — soit environ 11% de sa main-d'œuvre — qui doivent entraîner une réduction de 390 millions \$ au chapitre de ses coûts d'exploitation annuels.

RÉDUCTION DES DÉPENSES

Hier, M. Sabia a répété que son objectif est maintenant de faire en sorte que l'implantation d'une nouvelle structure de coûts aboutisse à « une réduction annualisée des dépenses de l'ordre de 1 milliard \$ à 1,5 milliard \$ d'ici la fin de 2006 ».

Cette réduction des dépenses viendra du programme Galilée annoncé plus tôt par BCE dans le cadre de sa transition vers la technologie IP (Protocole Internet) pour son service téléphonique.

PAS DE MISES À PIED

Au cours de l'appel conférence, hier, Michael Sabia a affirmé qu'il n'entrevoit pas de nouvelles mises à pied au

sein du personnel à temps plein — ni d'augmentation de la sous-traitance — dans le cadre du programme de réduction de dépenses à venir d'ici la fin de 2006.



Michael Sabia

Hier, BCE a également annoncé que Bell Canada investira 1,2 milliard \$ pour mettre les services large bande haute vitesse à la portée de 4,3 millions de foyers d'ici 2008.

Le groupe prévoit que d'ici la fin de 2006, Bell Canada tirera environ 45% de ses revenus des services traditionnels qu'elle offre, comme les services locaux et interurbains, et environ 55% des nouveaux services à forte croissance, comme les services sans fil et vidéo, l'Internet haute vitesse, les services IP et à valeur ajoutée.

REVENUS

À l'heure actuelle, Bell Canada tire 60% de ses revenus de ses services traditionnels et 40% de ses nouveaux services. L'annonce de BCE hier a eu lieu avant l'ouverture de la Conférence d'orientation annuelle de l'entreprise à l'intention de la communauté financière.

Après l'annonce, le titre de BCE a pris 46¢, ou 1,5%, à la Bourse de Toronto et se transigeait à 29,31 \$. Il a clôturé à 29,25 \$.

Air Canada choisit Montie Brewer pour diriger sa filiale principale

■ MONTRÉAL — La direction d'Air Canada a annoncé, hier, la nomination de Montie Brewer au poste de président et chef de la direction du transporteur, filiale « en exploitation principale » de la société mère. Le président-directeur général de cette dernière, Gestion ACE Aviation, Robert Milton, continuera d'assumer aussi les fonctions de président du conseil d'Air Canada, indique un communiqué. Gestion ACE est une société de portefeuille coiffant la filiale de transport, après le plan de restructuration adopté en vertu de la loi de la faillite. M. Brewer, entré à la haute direction d'Air Canada en avril 2002, a œuvré auparavant chez United Airlines, Northwest Airlines, Braniff et Trans World Airlines, ces deux derniers transporteurs étant disparus depuis. PC

CLÉOPATRE
Fascinant - les hiéroglyphes de la belle souveraine.

FREY WILLE

PENELOPE

Gemmologiste diplômé et service de réparation sur place

PLACE SAINTE-FOY 418.653.0945

COUPON RABAIS
SUR REMPLACEMENT DE

PARE-BRISE

Aucune franchise
à payer sur réparation
de pare-brise

LA RÉCLAMATION D'ASSURANCE,
ON S'EN OCCUPE POUR VOUS! APPELÉZ-NOUS!

LAVAGE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR GRATUIT
(valeur de 20\$)

10\$ D'ESSENCE GRATUITE
Véhicule de courtoisie sur demande

Ouvert le soir et le samedi
en prenant rendez-vous.
Appelez-nous!

A 10 MINUTES DES PONTS

NEW LOOK
AUTO-PARE-BRISE

Démarrateur à distance
à partir de 99\$
Installation en sus
Vitres et accessoires d'auto + lave-auto

New Look Auto Carrefour inc.
4585, boulevard de la Rive-Sud
(dans les locaux de Saturn Saab Rive-Sud)

835-0404

Félicitations à Sylvain Bédard, Dave Smith, et l'équipe de l'expédition Merck Frosst Bolivia 6000

De gauche à droite, le Dr Yves Tessier, cardiologue à l'hôpital St-Sacrement de Québec, Sylvain Bédard, greffé cardiaque de Montréal, Dave Smith, greffé rénal d'Edmonton, Dr Heather Ross, cardiologue au Toronto General Hospital, Dr Michel White, cardiologue à l'Institut de Cardiologie de Montréal et Sébastien Morin de Merck Frosst.

Le 3 décembre 2004, Sylvain Bédard, un greffé cardiaque, et Dave Smith, un greffé rénal, ont établi un record mondial en dépassant le record connu d'ascension effectué par des patients greffés: Sylvain a atteint 6 120 mètres et Dave a conquis le sommet de 6 500 mètres du volcan Sajama en Bolivie. Il s'agissait de la deuxième ascension importante pour Sylvain qui a atteint l'an dernier le sommet du Mont Blanc (4 180 mètres), un des plus hauts sommets d'Europe.

Accompagnés d'une équipe multidisciplinaire, ils ont relevé le défi et démontré que des greffés peuvent atteindre de nouveaux sommets dans leur vie. Les objectifs de l'expédition étaient de sensibiliser les gens au don d'organe, de promouvoir la bonne forme physique pour prévenir la maladie et d'étudier les effets de la vie en altitude sur des greffés.

L'expédition Merck Frosst Bolivia 6000 symbolise le partenariat entre patients, professionnels de la santé et intervenants du domaine de la santé. Grâce au travail d'équipe, des personnes comme Sylvain Bédard et Dave Smith peuvent vivre leur vie au maximum et en inspirer d'autres à aller toujours plus haut.

MERCK FROSST
BOLIVIA 6000

www.merckfrosst.com
www.fondationicm.org/fr/index.html